SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

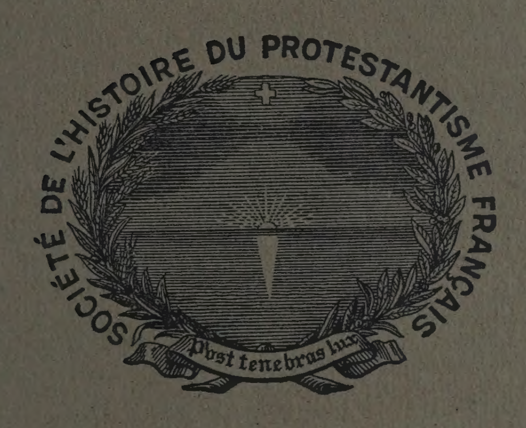
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXXIVe ANNÉE

HUITIÈME DE LA 6e SÉRIE

4. Octobre-Décembre 1935



PARIS

Au siège de la Société

54, Rue des Saints-Pères (VIIe)

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme), 33, rue de Seine

1935

CONVOCATION

L'Assemblée générale de la Société aura lieu dans la Bibliothèque, le 17 Novembre, à 14 h. 30.

BULLETIN

de la Société de l'Histoire du Protestantisme

SOMMAIRE du N° d'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1935

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)

France et Colonies : **30** fr. (pasteurs et professeurs : **15** fr.)
Etranger : **40** fr. (pasteurs : **30** fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83** (Société d'Histoire).

Les abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

En cas de changement d'adresse, il est dû 2 fr. pour nouvelle bande.

Prix d'un numéro : avant 1913, 4 fr. ; après 1914, 9 fr. (port en sus).

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

ANNONCES

Les annonces doivent être également adressées au secrétaire.

Pages à la suite du « Bulletin » : **800** fr. la page ; **500** fr. la demi-page, **250** fr. un quart de page ; **125** fr. un huitième de page ; il n'est accepté d'annonce de cette catégorie que pour un an.

Petites annonces : voir page 3 de cette couverture.

250e ANNIVERSAIRE
de la Révocation de l'Edit de Nantes
(17-22 octobre 1685)

Comme en 1885 pour le bicentenaire de la Révocation, le 250e anniversaire a été commémoré solennellement (1).

A Paris, le service eut lieu à l'Oratoire du Louvre sous les auspices de la Fédération protestante de France et de la Société de l'histoire du protestantisme français. Bien avant 5 heures le temple commençait à s'emplir ; la cérémonie dura jusqu'à 7 heures, et le nombre des assistants fut évalué de 1.500 à 1.800 personnes.

Une soixantaine de pasteurs et une dizaine de professeurs, en robe, prirent place en face de la chaire (2), ainsi que les membres du Comité de l'histoire du protestantisme (3).

Après une entrée d'orgue (Choral de J.-S. Bach : « Du fond de ma détresse »), le chœur de l'Oratoire chanta le psaume 133 : « O combien est plaisant » (texte du psautier de 1580), puis un des pasteurs de l'Oratoire, qui est aussi le président du Comité général des Eglises réformées, M. A.-N. Bertrand, fit l'invocation et la lecture de la Parole de Dieu (Ezéchiel, XIX : « Ta mère, qu'était-ce ? Une lionne », et ép. aux Hébreux, XI).

---

(1) Notre *Bulletin* de 1885 a publié des *Ephémérides* de 1685 (par M. Frank Puaux), de nombreux articles sur la Révocation, le fac similé du texte de l'édit, conservé aux Archives nationales (p. 440), et le compte rendu de l'assemblée du 22 octobre à l'Oratoire (discours de MM. les pasteurs Bersier, Viguié, de Pressensé, p. 526), etc. En 1927 (p. 335) M. N. Weiss a évoqué quelques souvenirs de 1885.

(2) MM. les pasteurs Arbousse-Bastide, Assalit, Barlet, A.-N. Bertrand, L. Bertrand, Boegner, Beuzart, Cadix, Chazel, Diény, Dürrleman, Durand-Gasselin, Ebersolt, Fabry, Guiraud, Jarillon, Laroche, Maury, Ch. Merle d'Aubigné, Menthonnex, A. Monod, D. Monod, Pannier, Picard, Pont, Py, Rombeau, Schlœsing, Valez, Vergara, etc., des Eglises réformées et réformées évangéliques ; MM. les doyens Bruston (Montpellier), H. Monnier (Paris), Strohl (Strasbourg) ; MM. les professeurs Clavier, de Félice, Goguel, Jundt, Lecerf, Wautier d'Aygalliers, Will ; M. l'inspecteur ecclésiastique Appia, MM. les pasteurs d'Allens, Dumas, Vienney, et plusieurs membres de la Convention mondiale des Eglises luthériennes qui venait de se réunir à Paris ; M. le pasteur Vidal, de l'Eglise méthodiste ; M. P. Barnaud, directeur adjoint de la Société des Missions ; le Rev. Frederich Beekman, doyen, et le Rev. Killian A. Stimpson, chanoine de l'Eglise épiscopale américaine de Paris ; le pasteur de Koulifay, de l'Eglise hongroise ; M. Kieffer, de la Huguenot Society de New-York, etc.

(3) MM. Braun, Julien-P. Monod, Ad. Lods, Paul, R. Puaux, Rocheblave, Ch. Schmidt, etc.

Allocution de M. le pasteur A.-N. BERTRAND

« Ta mère, qu'était-ce ? Une lionne. Elle était couchée parmi les lions ; c'est au milieu des lionceaux qu'elle a élevé ses petits. Elle éleva l'un de ses petits, qui devint un jeune lion...

» Ta mère, elle était semblable à une vigne plantée près des eaux courantes, féconde et chargée de branches à cause de l'abondance des eaux. Elle avait de vigoureux rameaux pour des sceptres de souverains... Mais elle a été arrachée avec fureur et jetée par terre ; le vent d'Orient a desséché son fruit ; ses rameaux vigoureux ont été rompus et desséchés ; le feu les a dévorés... Elle n'a plus de rameau vigoureux pour un sceptre de souverain.

» C'est là une complainte, et cela servira de complainte. »

Chers frères et sœurs,

Ce n'est pas une complainte que nous voulons chanter aujourd'hui : c'est un cantique, le cantique de la foi et de l'amour, deux forces de Dieu qui ne doivent jamais être séparées l'une de l'autre dans le cœur du chrétien. Ce n'est pas pour les lamentations ou les récriminations que nous avons voulu vous réunir ici, c'est pour l'humiliation, pour l'action de grâces, et pour la louange.

Nous écouterons d'abord l'austère leçon de l'histoire : elle pourra être douloureuse pour nous, sévère pour nous et pour d'autres ; elle sera sans haine, droite, claire et pure comme la justice, comme la vérité. Dans la chaire de Jésus-Christ, sous les voûtes d'une maison de prière, elle sera tout imprégnée de charité, d'humilité et de pardon. La terrible misère de l'âme humaine n'éclate nulle part avec plus de force que dans ces heures où l'on crucifie ses frères au nom de la Croix, où l'on fait de l'Evangile d'amour et de salut un instrument de scandale et de violence. Cette misère, nous veillerons à ne pas la tourner pour nous en orgueil et en pharisaïsme ; nous ne dirons pas : je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme les autres Eglises ; nous chercherons en nous, pour les éteindre, les restes encore fumants de ce feu infernal. Nous serons humbles pour être justes.

Nous écouterons surtout la leçon magnifique de la foi. Que la vigne de l'Eternel ait été dévastée et foulée aux pieds, nous n'en voulons retenir qu'une chose : c'est qu'elle a

reverdi, c'est qu'elle porte encore du fruit, c'est que, par l'héroïsme de ses enfants et par la puissance de la grâce de Dieu, elle a été maintenue, relevée, et aujourd'hui remise entre nos mains comme un dépôt sacré. Quelle tentation pour nous de bâtir des tombeaux aux prophètes et d'abandonner leur esprit ; de dire : « Nous avons Abraham pour père, nous sommes les descendants des galériens pour la foi, des confesseurs et des martyrs », et de nous reposer sur cet héritage ; de suspendre dans nos salons confortables des lithographies représentant les prédicants au désert et les cultes de l'Eglise sous la Croix, et de nous croire quitte avec cela ! Pharisiens, qui semblons ignorer qu'au désert de France aussi il y a des pierres dont Dieu peut faire naître des enfants à Abraham ! Un cantique de foi, une flamme de consécration montant de nos cœurs à Dieu : voilà la seule réponse à l'amour dont nous avons été aimés.

Cependant, parmi ces leçons de l'histoire il en est une que nous voulons recueillir avec un soin particulier, parce qu'elle est la suprême leçon de l'amour : à savoir que, dans le domaine de l'Esprit, rien ne se crée que par l'Esprit ; que dans la vigne de Jésus-Christ rien ne prévaut que par l'amour. L'inefficacité de la violence, voilà la dernière leçon que nous recueillerons aujourd'hui.

Il y a eu, le 17 octobre, deux cent cinquante ans que l'Edit de révocation était signé : quelques jours après s'éteignait le chancelier Michel Le Tellier, qui avait présenté à la signature du Roi ce que Bossuet appelait « ce pieux édit qui donne le dernier coup à l'hérésie ». A cette occasion, la grande voix de l'évêque de Meaux s'élevait, criant : « l'hérésie n'est plus ! » et invitant le monde entier à « pousser jusqu'au ciel ses acclamations » devant « tant de merveilles » : « Ainsi tombait l'hérésie avec son venin », écrivait-il, « et la discorde rentrait dans les enfers d'où elle était sortie. Voilà, Messieurs, ce que nos pères ont admiré dans les premiers siècles de l'Eglise. Mais nos pères n'avaient pas vu, comme nous, une hérésie invétérée tomber tout à coup ; les troupeaux égarés revenir en foule, et nos églises trop étroites pour les recevoir ; leurs faux pasteurs les abandonner sans même en attendre l'ordre, et heureux d'avoir à alléguer leur bannissement pour excuse... »

O vous qui avez été roués, vous qui avez été brûlés, vous qui avez ramé sur les galères du Roi, pasteurs, martyrs, il convenait qu'en ce jour anniversaire il vous fût demandé pardon pour cette parole !

Ce serait peu, cependant, de protester contre d'aussi injustes outrages, si nous devions bâtir notre orgueil sur la souffrance des autres et, incapables nous-mêmes de souffrir quelque chose pour notre foi, laisser infécondes et incomprises les leçons de tant de douleurs. Que du moins nous apprenions ici le respect des choses saintes, la vanité de toute haine et l'unique, la souveraine puissance de l'amour venu de Dieu ! »

Le pasteur prononça ensuite la prière, terminée par la Confession des péchés. Puis le chœur chanta un choral : « Il faut, chrétien, garder ton cœur ! »

Message de M. de WITT-GUIZOT,

Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

(M. le pasteur Pannier, secrétaire de la Société, donna lecture du message du président, retenu, à son grand regret, loin de cette assemblée.)

Mesdames, Messieurs,

Il est parfois malaisé de concilier des devoirs qui vous tiennent particulièrement à cœur. Aujourd'hui j'ai dû choisir entre la commémoration du passé, et la vie présente de la Nation en des heures graves de son existence. C'est ainsi que l'obligation de participer en Alsace aux élections sénatoriales du 20 octobre me prive d'assister à l'Assemblée par laquelle la Fédération protestante de France et la Société de l'histoire du protestantisme français ont légitimement tenu à commémorer le 250e anniversaire de la *Révocation de l'Edit de Nantes,* signée à Fontainebleau le 17 octobre 1685 et enregistrée par le Parlement le 22 du même mois. Vous voudrez bien, j'en suis assuré, comprendre les raisons de mon absence, ainsi que l'étendue de mes regrets et m'accorder votre indulgence.

Le mot d'ordre et le sens profond de cette journée ? Ah, je les trouve aisément ! Ne sont-ils pas inclus dans cette affirmation de Frédéric Le Play : « Il n'y a pas lieu de penser que ceux qui ne se soucient pas des hommes qui les ont précédés pensent beaucoup aux hommes qui les suivront » ? Et vous savez comment Maurice Barrès a mis, à son tour, l'accent sur cette notion de la continuité, lorsqu'il n'a cessé de dire que nous sommes commandés par nos morts : pré-

destination du sang qui coule dans nos veines, prédestination des exemples que nous avons reçus, des pensées qui ont formé nos pensées, des héritages spirituels dont nous sommes les usufruitiers : chaîne prodigieuse et mystérieuse à laquelle, par le jeu de ses propres actions et les décisions de sa conscience, chacun de nous ajoute quelques maillons et prépare à son tour l'avenir. Cette solidarité des générations collectives est une des leçons que la Bible ne cesse de nous donner à toutes ses pages.

Réunis à l'Oratoire du Louvre, à côté de la statue expiatoire élevée à la mémoire de Coligny, à quelques pas des lieux où notre histoire s'est inscrite en actes de foi et en lettres de sang, vous y êtes venus pour ranimer la flamme, tout comme, là-haut, sous la voûte de l'Arc de Triomphe, le « Soldat inconnu » reçoit, au déclin du jour, l'hommage quotidien de notre gratitude.

Jeunes hommes qui êtes ici et qui demain nous remplacerez, connaissez-vous votre histoire ? On dit que, à moins d'être « romancée », elle n'est plus très à la mode aujourd'hui ; des amateurs de paradoxes vont même jusqu'à lui refuser tout crédit. Erreur fatale ! un peuple qui ne connaît pas son passé et qui ne l'a pas, si j'ose ainsi dire, dans le sang, est incapable de comprendre le présent et indigne de le vivre. L'histoire que nous commémorons aujourd'hui n'a pas besoin de l'imagination des écrivains et de leurs broderies pour nous saisir tout entiers. Que nous le voulions ou non, nous, protestants français, nous sommes frappés de son sceau.

Ah ! certes, vous connaissez, je n'en doute pas, les noms de nos morts illustres et des héros qui furent des chefs. Gloire leur soit rendue ! Mais, pensez-vous parfois aux « huguenots *inconnus* » qui leur ont fait cortège dans le grand drame qui s'est déroulé, sur notre terre de France, depuis le début du XVIe siècle, jusqu'à la fin du XVIIIe ? Pour n'être plus sanglant de nos jours, ce drame se poursuit pourtant, sous d'autres formes, pour la vie des âmes. Nous devons y tenir notre place.

Oui, « huguenots inconnus », dont la foi et le sang nous ont fait ce que nous sommes, je vous salue. Hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, enfants même, légion dont les membres se comptent par centaines et centaines de mille, paraissez devant nous ! Sortez des flots de la Seine où la Saint-Barthélemy vous a engloutis, sortez de la Tour de Constance, des cachots, des galères, des mas cévenols, du

Désert, des fermes éparses dans les campagnes où les dragons vous cernaient, des temples ruinés ! Relevez-vous des cimetières interdits et disparus, des bûchers, des gibets, des échafauds et des lieux d'exil. Peuple immense des humbles et des fidèles, qui vous redressiez sous le poids des résistances quotidiennes, dites-nous vos commandements. Vous êtes la nuée des témoins, l'armée du souvenir ; sans vous, notre histoire eût été impossible ! Si nous vous évoquons dans ce sanctuaire, ce n'est pas pour nous jeter aujourd'hui à la tête, entre Français, les combats, les douleurs et les cadavres des siècles révolus, — jeu déplorable et stérile —, mais, c'est parce que l'histoire nous commande, dans sa sincérité et dans sa sérénité, de recueillir votre exemple et de nous incliner devant lui.

Voici ceux du mois d'octobre 1685 : qu'ont-ils à nous dire ?

Depuis bien des années déjà s'était rétréci chaque jour, comme la « Peau de chagrin », le parchemin scellé du sceau royal de couleur verte réservé aux Edits perpétuels et irrévocables, où Henri IV avait signé à Nantes, le 13 avril 1598, les 93 articles et les paragraphes secrets qui avaient garanti aux protestants français la liberté de conscience et un statut. Au cours de deux longs règnes, les jours étaient devenus de plus en plus durs pour les huguenots, depuis la mort du Béarnais en 1610. La vie était bien difficile. On s'attendait à de graves événements. Mais voilà que, en ce jour néfaste, c'est l'irrévocable. Louis XIV a pris sa décision. L'Edit de Nantes qui, malgré tout, subsistait officiellement depuis 78 ans, est déchiré, avec toutes les autres déclarations et promesses. Faute affreuse, crime inexpiable, dont les conséquences vont être incalculables tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et dont les répercussions seront centenaires : le 17 octobre 1685, il n'y a plus de place et plus de droit en France pour les protestants français.

Jean Claude peut à bon droit, vraiment, exhaler ses *Plaintes* qu'il publie en 1686 ! Certes, il ne faut pas songer à narrer ici les causes et les origines de cette mesure, les détails de son application, l'exode des quelque 700.000 huguenots qui ont alors quitté la France et porté au dehors leurs talents et leurs vertus... Vauban ne disait-il pas, quatre ans plus tard, qu'il « fallait rétablir purement et simplement l'Edit pour empêcher la ruine du Royaume » ? Ecoutez Saint-Simon affirmant dans une page admirable que

« La Révocation de l'Edit a été signée sans le moindre prétexte et sans aucun besoin » : « *complot affreux,* dit-il, qui dépeupla un quart du Royaume ; qui ruina son commerce, qui l'affaiblit dans toutes ses parties ; qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons ; qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tous sexes par milliers ; qui déchira un monde de familles ; qui arma les parents contre les parents pour avoir leur bien et les laisser mourir de faim ; qui fit passer nos manufactures à l'étranger, fit fleurir et regorger leurs Etats aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes ; *qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple, proscrit, nu, fugitif, errant sans crime, cherchant asile loin de sa patrie* ; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très estimés pour leur piété, leur savoir, leur vertu, des gens aisés, faibles, délicats, à la rame des galères pour cause unique de Religion, enfin qui, pour comble de toutes les horreurs, remplit toutes les provinces du Royaume de parjures et de sacrilèges (1) ! »

Ah, oui, France bien-aimée ! ce ne sont pas seulement tes fils protestants, c'est toi tout entière qui peux pleurer sur un tel jour !

La force des anniversaires et la raison d'être de leur commémoration sont qu'ils obligent à se souvenir et à penser : regards en arrière pour mieux envisager l'avenir.

Puisse ce tragique anniversaire de deuil que, par un sentiment de dignité nationale, nous avons tenu à passer, en France, dans le recueillement, puisse cet anniversaire être pour vous l'occasion de relire votre histoire à tête reposée. Nous n'oublions pas de dire notre immense gratitude et notre admiration aux « Eglises du Refuge », dont plusieurs subsistent encore, pleines de vie, hors de nos frontières ; mais au delà de l'énumération des faits il faut savoir discerner les mœurs, l'état d'esprit, les pensées qui les ont déterminés. Voilà la leçon salutaire. Dépassant, à sa lumière, le stade des doléances où les passions pensent parfois se satisfaire et donner l'illusion de l'action, élevez vos cœurs vers un plus noble idéal. Résumez vos résolutions et vos affirmations dans les trois mots « Christ et France », dont s'inspiraient les Huguenots lorsqu'ils appelaient les bénédictions divines sur l'Etat et sur la main royale qui les frappaient à mort. Souvenez-vous de quel prix et par qui la

(1) *Mémoires,* à l'année 1715 (édition A. de Boislisle, t. XXVIII, p. 227).

liberté de conscience a été payée chez nous. Voilà ce que vous n'avez pas le droit d'oublier.

Vous n'auriez rien appris si vous ne vous rappeliez qu'aujourd'hui comme demain, et au nom de ce passé, vous devez être, partout et pour tous, les garants de cette liberté. C'est votre honneur et c'est votre mission ! Quel titre de noblesse !

*
* *

Et il est enfin, Messieurs, pour conclure, une question que la vérité et la reconnaissance nous imposent.

Par quel miracle se fait-il qu'il y ait encore des protestants français ? Oui, par quelle obstination du destin, ou plus exactement par quelle volonté de Dieu ?

La réponse est aisée : parce que ni la force ni le nombre n'attentent jamais en vain aux droits de la conscience, parce qu'une signature ou un vote ne peuvent tuer la foi, ni supprimer l'Evangile.

Cette foi qu'ils ne pouvaient confesser publiquement, nos pères l'ont gravée au fond de leur cœur, où ses racines se sont multipliées jusqu'à nous pénétrer ; cet Evangile de Dieu, ils en ont imprégné leur conscience. « Flagror, non consumor ». « Je brûle et ne suis point consumé ».

Et il se pourrait que cet héritage nous laissât indifférents ? Il se pourrait que nous ne les transmissions pas à nos fils ? Allons donc ! Cela serait lâcheté et reniement.

Mais arrière les mots qui n'engendrent pas la vie, et les attitudes qui ne seraient que des masques.

Il ne suffit pas pour cela de répéter le psaume : « Super flumina Babylonis », ou d'évoquer « Rachel pleurant ses enfants parce qu'ils ne sont plus » ; il ne suffit pas de se compter au nombre des protestants par tradition historique, par position intellectuelle, par comparaison (si l'on peut dire), et par je ne sais quelle antithèse facile, négative et stérile, sans l'être effectivement en pensées et en actes ; il ne suffit pas d'être fiers de nos pères. Il faut être dignes d'eux, croyants comme eux, résolus et agissants comme eux, unis comme eux autour de l'Eglise dans la fidélité aux commandements divins et jusque dans le sacrifice.

Et alors, en face de la vie que nous avons à vivre nous-mêmes, avec ses difficultés, ses angoisses et ses doutes, en ces jours où la défense de la vie spirituelle est l'un de nos premiers devoirs, nous pourrons répéter avec eux :

« NON PAS A NOUS, NON PAS A NOUS, SEIGNEUR, MAIS A TOI SOIT LA GLOIRE ! »

*
* *

L'assemblée chanta — avec un ensemble et une ferveur impressionnants — le psaume 68 : « Que Dieu se montre seulement » (dans la traduction de V. Conrart, le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française).

Le pasteur Ch. Bost prit la parole. En regardant et en écoutant le savant pasteur du Havre, on croyait voir revivre l'un de ces prédicants dont l'histoire lui est si familière qu'il semble en avoir repris le ton et l'allure.

Allocution de M. Charles BOST

Membre du Comité de l'Histoire du Protestantisme

Comment les protestants ont pu résister à la tempête de la Révocation

Frères et sœurs,

Au début de février dernier, j'ai eu en mains une lettre d'un pasteur allemand rattaché à cette « Eglise confessionnelle » qui résiste, là-bas, comme vous le savez, à de violentes mesures autoritaires. Il demandait qu'on lui écrivît de France pour l'informer des conditions dans lesquelles les protestants français, après la Révocation de l'Edit de Nantes, avaient pu se maintenir dans leur foi. « Je ne veux pas, disait-il, de ces renseignements qu'on trouve dans les histoires composées pour les Universités. Je souhaiterais savoir ce qu'il en a été de la vie intérieure de l'Eglise réformée. Comment a-t-elle pu se conserver ? Avait-elle des pasteurs ? A quels points de la doctrine chrétienne se sont attachés spécialement les persécutés ? Il me semble que tout cela nous touche de près, et que quelque lumière nous en viendra pour notre situation présente. » Et comme je lui avais fourni l'exposé qu'il sollicitait, mon collègue allemand me répondit que mes quelques pages étaient pour lui « d'une utilité extraordinaire ». « Nous pouvons tirer instruction, disait-il, de tous les points qu'elles traitent. »

Quand on m'a fait l'honneur de m'associer à la cérémonie de ce jour, je me suis rappelé et cet appel et cette réponse. Ainsi, en 1935, 250 ans après le funeste Edit de Louis XIV, dans un pays d'Europe qui a été, à certains égards, renouvelé par les réfugiés huguenots, on ne songe plus au sang qui est sorti autrefois des veines de nos Eglises réformées de France et qui, par une douloureuse transfu-

sion, a porté la vie ailleurs, — on se tourne vers ce corps débilité et misérable de 1685, qui a réussi par la grâce de Dieu à retrouver sa vigueur, et on l'interroge sur le secret de sa résurrection ! Par là, je me vois engagé à vous ramener à ces temps d'autrefois pour que nous nous souvenions ensemble non de ceux que notre patrie a perdus, mais de ceux qui restèrent attachés à la terre des pères et qui y poursuivirent l'œuvre qui reste la nôtre.

Comment la résistance huguenote a-t-elle été possible ? Je me limiterai au lendemain même de la Révocation et à des indications naturellement brèves que je m'efforcerai de ne pas faire trop sèches.

I

Quelle était, d'abord, l'attitude d'un réformé d'alors en face du catholicisme ?

Quand on parle de la controverse au XVIIe siècle, il y a lieu d'y observer deux courants. Les grands pasteurs, comme Claude, ont eu à discuter contre Nicole, Arnaud, Bossuet. Le débat s'engage sur le terrain que ces derniers ont choisi. On traite de l'unité de l'Eglise, de sa perpétuité ; on se transporte dans de hautes sphères, mais très souvent dans l'abstrait. On échafaude des raisonnements fondés sur ce que Dieu a dù nécessairement vouloir. Or les docteurs catholiques s'adressent à des hommes pour qui la royauté absolue est un dogme ; qui se trouvent par là dominés — à leur insu — par la notion d'une autorité extérieure à laquelle il est légitime de se plier, et d'une unité qui ne peut être obtenue que dans la soumission totale à cette autorité. Quels que soient leurs efforts, les pasteurs se trouvent dans une situation difficile, car ils n'ont plus la sainte audace des premiers réformateurs. Leurs adversaires, d'autre part, étaient jansénistes ou teintés de jansénisme : ils avaient de la grâce de Dieu une grande idée ; ils étaient d'une piété profonde, nourrie de la Bible. Bossuet, de plus, dans son *Exposition de la doctrine de l'Eglise*, expliquait aux protestants les dogmes ou les pratiques de l'Eglise romaine avec un tel art qu'il semblait, à le lire, « qu'on ne fût séparé que par des vétilles ». Plus d'un réformé alors, j'en suis convaincu, parmi les érudits, poussé déjà par son intérêt, a cru pouvoir passer, avec tristesse mais sans répugnance, sur le pont ainsi lancé au-dessus d'un fossé qui lui avait d'abord paru infranchissable.

Mais le catholicisme de cette élite n'était en aucune façon

celui du bas clergé, ni celui de la foule, et les masses protestantes qui, par la violence des dragons, se trouvèrent en contact avec les prêtres et avec le culte romain, ne rencontrèrent nulle part ni cette habile spiritualisation des dogmes ou des rites, ni la dignité de vie, qui aurait pu leur rendre respectable une religion dont ils ne voulaient pas. La cruauté, l'autorité royale toute nue, l'autorité de l'Eglise réduite à la force les mettaient en présence du même formalisme, des mêmes superstitions, des mêmes scandales, et à leurs yeux de la même idolâtrie, qui avaient provoqué la révolte religieuse du XVIe siècle. Ils avaient à résoudre des problèmes immédiats, touchant à la piété pratique, tout différents de ceux qui avaient été agités dans les controverses savantes.

Or, sur ce point, le peuple protestant avait été doté d'armes beaucoup plus maniables et plus efficaces que les gros livres des docteurs. Il avait des *Catéchismes de controverse* où à chacune des affirmations spéciales du catholicisme étaient opposés quelques versets de l'Ecriture. Il avait des manuels de controverse conçus sous la forme de *Dialogues*, vifs, plaisants parfois. C'étaient ces ouvrages, souvent menus, et avec eux des sermons anciens, comme ceux de Pierre Du Moulin, d'une verve et d'une alacrité merveilleuses, qui avaient constitué l'armature même de la vie huguenote. Dieu peut-il être caché derrière la multitude des saints, ou doit-il être adoré directement et seul ? Le Christ dont l'âme se nourrit, sera-ce l'hostie présentée par le prêtre, ou bien le Seigneur vivant, enseignant, mourant, ressuscitant, que nous offrent les Evangiles et les Ecrits apostoliques ? Le culte sera-t-il un mystère accompli par un officiant, ou bien un repas spirituel offert à des esprits qui comprennent la langue qu'on leur parle et les prières qu'ils répètent ? Voilà les questions qui importent, voilà l'essentiel, et là-dessus les réponses étaient fournies, au nom de la Bible, par cette controverse qu'on est en droit d'appeler populaire, car elle était faite pour les esprits simples, mais qui n'avait rien de superficiel, rien de méprisable, car elle allait aux sources mêmes de la piété.

Elle était biblique, ai-je dit. Par là elle remuait dans les cœurs protestants des souvenirs indéracinables qui, de leur âge mûr, remontaient à leur enfance. A la Bible se référaient les livres de piété intime que possédait presque chaque maison huguenote, les catéchismes dont les « sections » expliquées au temple avaient été apprises par cœur dans les

écoles ; les sermons entendus le dimanche et à la « prière » du mercredi soir. C'est dans le Nouveau Testament que les réformés avaient appris à lire, les Psaumes étaient constamment sur leurs lèvres, et la Bible s'ouvrait pour le culte de la famille.

Contre le catholicisme qui leur était brutalement imposé, les prétendus Nouveaux Convertis se dressèrent donc, dans une immédiate répulsion, au nom de l'Ecriture simplement et naïvement lue, de la même façon que leurs ancêtres s'étaient levés cent cinquante ans auparavant contre une déformation par trop évidente de la piété chrétienne. Aux années qui avaient précédé la Révocation, la vigueur de la foi huguenote avait pu faiblir. Trop de richesse extérieure, trop de gloire nationale savourée avec le roi, avaient pu lui enlever de sa netteté et de sa rudesse. Mais le coup qui abattait les Eglises réveilla au fond des âmes des enseignements devenus peut-être formels, mais qu'une stricte éducation y avait incrustés. Les mots anciens redevinrent vivants, les doctrines retrouvèrent leur puissance. La vérité biblique, conservée, si l'on veut, comme coutume et tradition, s'imposa dans son aveuglant et salutaire éclat. On vit se ranimer dans ce peuple qu'on croyait endormi, la foi active, irréductible et triomphante des temps de la Réforme.

II

Et on la vit resplendir avec ses audaces, notamment en ce qui touchait à la reprise du culte interdit. Un problème avait paru d'une extrême gravité aux savants docteurs, celui de la continuité de l'Eglise et spécialement de la suite régulière des hommes qui, dans l'Eglise, enseignaient et prêchaient. « D'où vos Pères ont-ils tiré la légitimité de leur prétendue vocation de Réformateurs ? » disait-on aux protestants. « Ils ont rompu le lien sacré qui aurait dû les unir aux évêques, dont la succession remonte chez nous aux apôtres et au Christ. » L'objection paraissait si forte que les pasteurs, entre autres réponses, se réfugiaient dans celle-ci : « Mais les Réformateurs, prêtres eux-mêmes, ont été régulièrement consacrés par des évêques ; les ministres qui les ont suivis demeurent donc au bénéfice de la succession apostolique. » C'était se montrer bien soucieux d'une ordination extérieure et sacramentelle. Car si l'argument vaut pour Luther et Zwingli, il était nul en ce qui concernait Calvin. Nous ne trouvons pas trace dans la vie de celui-ci d'un acte par lequel il ait été consacré prêtre ou pasteur. Il fut simple-

ment à Genève désigné comme pasteur, et on ne sait même pas si ce fut par Farel ou par les autorités de la ville : et s'il est vrai qu'avant de quitter la France il ait rompu le pain et pris la coupe à Poitiers, ce fut à titre de simple chrétien, communiant avec ses frères. Cependant, la notion d'un *sacerdoce* protestant était si bien établie dans les esprits d'alors que l'Edit révocatoire chassa du royaume les pasteurs qui refuseraient de se convertir, ses inspirateurs étant convaincus que le peuple privé de ministres serait par là privé de tout culte et par suite laissé à l'abandon spirituel (1).

Or la résistance huguenote sut retrouver en 1685 la vieille tradition perdue. Dans le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, la Normandie, à peine la dragonnade avait-elle fini son œuvre, que les *cœurs* qui se ressaisissaient dans la repentance et dans l'humiliation, commandèrent aux *corps* de s'unir pour la prière commune et même pour la Sainte Cène. Le culte de famille reprit, il s'agrandit pour devenir une assemblée pieuse. Ici et là, des âmes ardentes se proposèrent pour remplacer les pasteurs disparus, pour prêcher, pour donner la communion. Ils disaient ce qu'ils savaient ; ils s'offraient à faire luire le peu de lumière qu'ils possédaient dans les ténèbres de la dévastation, et leurs auditeurs répondaient aux sarcasmes lancés contre un cardeur de lai-

---

(1) Dans le texte que nous avons lu à l'Oratoire nous disions que cette clause avait été introduite dans l'Edit sur le conseil d'un pasteur de Nîmes converti par la dragonnade peu de jours auparavant. Nous nous apercevons maintenant que sur ce point nous avons eu tort de nous fier à une interprétation du professeur P. Gachon, de Montpellier. Dans un travail sur *Les biens des Eglises protestantes et les « œuvres pies »* (*Annales du Midi*, juillet 1913, p. 9 du tirage à part) il cite une lettre de Louvois à Bâville (publiée déjà *Bull.* XIII, p. 233) : « ... Sur le Mémoire qui vous a été présenté par les Srs Cheiron et Paulhan [deux pasteurs convertis, de Nîmes] le roi a trouvé bon de faire insérer dans la Déclaration qui doit être publiée au premier jour (pour abolir l'exercice de la R. P. R. dans tout le royaume, *faire raser les temples* et *faire chasser tous les ministres du royaume*) que ceux qui voudront se convertir jouiront... de l'exemption des tailles..., qu'ils auront des pensions d'un tiers plus fort que celles qu'ils recevaient des Consistoires... » C'est nous qui avons ajouté les signes de parenthèse, car il nous paraît évident que les mots qui y sont inclus constituent un tout qui se rapporte à la partie de l'Edit rédigée avant le Mémoire des pasteurs. Le Mémoire n'a provoqué que les mesures d'ordre financier qui suivent. La phrase de Louvois est : « Le roi a trouvé bon de faire insérer [dans l'Edit]... *que*... etc. » M. P. Gachon, qui a souligné ce que nous avons souligné après lui, a cru, par erreur, qu'il s'agissait là de ce qu'avaient proposé Cheiron et Paulhan. Nos auditeurs du 20 octobre voudront bien excuser notre inadvertance. — (Ch. B.)

ne prédicateur: « Il a prêché comme un bon ministre ! » (1). Ce fut comme un instinct d'abord qui créa ces « prédicants » ; ils s'appuyèrent ensuite sur un article de la vieille Confession de foi qui rappelait qu'au début de la Réforme plus d'un s'était autorisé d'une vocation extraordinaire « pour relever l'Eglise qui était en ruine et en désolation », et la réflexion étaya encore ce ministère, d'arguments bibliques qu'elle puisait dans les écrits d'autrefois. Les juges catholiques, qui se connaissaient en théologie, demeuraient déconcertés devant ce pullulement de pasteurs sans titres. « A lui remontré », dit un interrogatoire, « que n'ayant pas étudié il n'aurait pas dû s'ingérer de prêcher » ; et le pauvre prédicant de répondre sans hésitation : « J'ai eu une mission extraordinaire en un temps extraordinaire comme celui-ci » (2). Ainsi, pour avoir trouvé dans son héritage la doctrine du sacerdoce universel qui fait tout chrétien prêtre, à son foyer d'abord, et ensuite auprès d'autres frères, le protestantisme a pu se maintenir dans la cohésion que crée le culte public. Le plus grand de ces « prédicants », Claude Brousson, dressa même le plan d'une Eglise qui, sous la persécution, subsisterait par le seul ministère d'*anciens* élus par les membres du troupeau, qui auraient choisi l'un d'eux comme leur pasteur (3).

Sans doute, dans le Sud-Est de la France, et surtout dans les temps de la guerre camisarde, l'illuminisme a failli plus tard ruiner le protestantisme même, mais il ne faut pas oublier d'abord qu'il a été en partie créateur d'une capacité inouïe de résistance, au moins pour quelques années, qu'ensuite sagement combattu il a dû céder la place à une piété plus sobre, répandue par des prédicateurs plus instruits, et que par le moyen d'Antoine Court, lentement, l'Eglise du désert a pu reconstituer un corps de ministres réguliers. Si l'Eglise, par là, a retrouvé l'ordre et la discipline nécessaires, soulignons que le salut lui vint, dans la grande crise, de ceux que suscita librement et saintement, sous l'empire de la nécessité, l'Esprit qui avait fait se lever les Réformateurs.

---

(1) C'est la réponse de F. Teissier (qui fut pendu) relativement au prédicant Isaac Vidal (voir Ch. Bost : *Les prédicants...*, I, p. 110 et suiv.). Pour la phrase qui précède voir le début d'un sermon du prédicant Ant. Rocher (*ibid.* II, p. 413).

(2) Il s'agit du prédicant Paul Colognac (*ibid.* II, p. 87).

(3) *Ibid.* II, pp. 387-394.

III.

Je noterai enfin, comme un autre élément de la résistance, l'aide qui vint aux protestants de France des pays européens gagnés à la Réforme. La Suisse, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre : tout autant de pays où des milliers de fugitifs trouvèrent un asile, mais tout autant de pays d'où les réfugiés et leurs hôtes portèrent les regards vers leurs frères souffrants. Les pasteurs exilés écrivirent à leurs troupeaux des lettres qui leur conseillaient presque toujours, d'ailleurs, de sortir du royaume, et qui, parfois, sont empreintes d'un certain pharisaïsme, car les pasteurs oubliaient que l'exil leur avait été *commandé* et qu'à leurs ouailles il était *interdit* sous peine des galères ou de la prison perpétuelle. Mais ils exhortaient tous à la repentance et au témoignage viril, et ils publièrent aussi des volumes de sermons ou de prières spécialement destinés au culte personnel ou collectif. Jurieu lança tous les quinze jours de Rotterdam ses *Lettres pastorales* qui portaient dans tout le royaume des pages de controverse à la fois savante et populaire, les exemples qu'il recueillait de fidélité et de martyre, et aussi la justification du ministère des libres prédicants.

De Lausanne, Claude Brousson avait multiplié des appels passionnés à la résistance, avant de venir lui-même prêcher au désert. D'autres, comme lui, qui vivaient en paix au dehors, trouvèrent dans la méditation la force de rentrer en France pour goûter la joie austère du ministère sous la croix, et pour connaître la misère des courses errantes, les coups de fusil, la potence, la roue, ou l'encellulement qui les rendit fous. Plus d'un, lassé, passa la frontière pour aller au loin restaurer ses forces pendant quelques mois de repos ; rares furent ceux qui, après des années d'effort, épuisés, goûtèrent une retraite, au milieu de peuples protestants libres dans leur foi. L'étranger ne les comprenait pas toujours. Des pasteurs exilés craignaient que les prédicants « ne gâtassent la doctrine », d'aucuns leur reprochaient d'entretenir la colère de la Cour par leurs cultes jugés « tumultueux ». Malgré tout, pour les prédicateurs libres comme pour leurs auditeurs, les pays du Refuge restèrent le bloc de la Réforme, les suprêmes forces dont Dieu se servirait pour maintenir en Europe la foi évangélique et pour empêcher qu'elle ne fût extirpée de la France même.

On a donc vu se renouveler alors les premières ententes internationales du XVIe siècle, quand à Paris on lisait les

livres de Luther, quand on y affichait les placards de Neuchâtel, quand on y vendait l'*Institution chrétienne* publiée à Bâle ou à Genève ; quand Zwingli, de Zurich, essayait d'unir les forces évangéliques pour résister à Charles-Quint; quand Calvin mettait son zèle ardent à créer un œcuménisme protestant. Cette confiance mise par les persécutés de France dans leurs coreligionnaires du dehors prit alors une forme dont notre patriotisme d'aujourd'hui s'offusque parfois. Dans la guerre européenne qui éclata trois ans après l'Edit de révocation, les protestants de France firent des vœux pour la défaite de Louis XIV ; des réfugiés au service de l'Allemagne combattirent contre des troupes françaises sur le Rhin, et les prédicants du Midi se prêtèrent à des entreprises qui rêvaient l'invasion du Dauphiné et le soulèvement armé des Cévennes. Ne jetons pas la pierre à ces révoltés. Songeons seulement aux assemblées fusillées, aux galères, aux prisons, aux supplices, à l'inquisition constante. Songeons à la souffrance morale d'hommes martyrisés dans leur conscience, contemplant leur foyer violé, et nous comprendrons ce que Claude Brousson écrivait à l'intendant Bâville, ces mots qu'il faudra toujours redire à des gouvernants aveugles : « On ose dire, Monseigneur, et l'événement le justifiera, qu'il faut que l'Etat périsse ou que la liberté de conscience y soit rétablie. On n'a jamais bien connu le danger qu'il y avait à forcer deux millions d'hommes d'abjurer une religion qu'ils sont persuadés être la seule qui est conforme à la Parole de Dieu et dans la profession de laquelle on peut se sauver. »

Brousson devait renoncer à toute manifestation de violence, pour ne plus se vouer qu'à la prédication de l'Evangile « dans un esprit de douceur et de charité », mais il gardait l'espoir qu'à la paix Louis XIV serait forcé par l'Europe coalisée de rétablir l'Edit de Nantes. Bien que trompé dans son attente, jusqu'à la fin il regarda vers la Hollande, vers cette Hollande des plénipotentiaires de Ryswyck, d'où il était parti pour son dernier voyage qui se termina par son supplice.

« Unissez-vous contre la puissance qui nous opprime ! Venez à notre secours ! Communiez avec nous dans notre douleur et dans notre appel au Dieu des délivrances ! » tel est le cri qui, des Eglises dévastées de notre patrie, fut alors poussé vers les pays évangéliques. Ainsi se forgeait lentement cette catholicité protestante qui s'affirme plus réelle chaque jour. Saluons-en la grandeur future dans cette

aube sanglante des années de la Révocation. La pensée en a soutenu nos pères dans leurs détresses, elle soutient encore, comme en témoignait la lettre que j'ai citée dès mes premiers mots, ceux qui, ailleurs, souffrent pour leur foi.

Heureux sommes-nous donc, frères et sœurs, en portant les yeux deux cent cinquante ans en arrière, de voir sortir de ces heures terribles, des faits qui nous instruisent pour le présent et qui nous sont un encouragement pour l'avenir. Le Dieu qui a permis la victorieuse constance d'autrefois — par la Bible toujours la même, — par la valeur sacrée de la vocation personnelle de tout chrétien pour le service de Jésus-Christ, — et par la communion évangélique qui déborde par-dessus les frontières, ce Dieu sera avec nous pareillement secourable si nous sommes fidèles.

***

Après le chant du psaume 130 (d'après le psautier de 1580 : « Du fonds de ma pensée... »), le pasteur Boegner, président de la Fédération protestante de France, communiqua divers messages.

Puis il évoqua la solennité du 22 octobre 1885, célébrée dans le même temple de l'Oratoire et précisa dans quel esprit a lieu cette nouvelle commémoration. Voici le résumé de son allocution :

Allocution de M. le pasteur BOEGNER

Président de la Fédération protestante de France

« Je crois pouvoir le dire en votre nom à tous, il n'y a aucune amertume dans nos cœurs. Ce jour anniversaire de la Révocation rappelle le deuil de nos Eglises, mais aussi le deuil de la France. Ce n'est pas, toutefois, sur les ruines accumulées par la Révocation que je vous invite à méditer. Qu'un protestantisme français ait survécu à un pareil ouragan, voilà ce qui, au regard de notre foi, est un miracle de Dieu dont nous avons à discerner la signification.

La révocation royale, si tragiques qu'en aient été les conséquences, n'a pu porter atteinte à la vocation que dès les premiers temps de la Réforme Dieu avait adressée au protestantisme français. Oui, hélas ! des centaines de milliers de protestants ont pris le chemin de l'exil, d'autres sont morts en prison, sur les galères ou les gibets ; il en est qui ont failli, et renié les convictions de leur enfance. Mais

sur la terre de France des protestants ont maintenu la foi évangélique. Par leur fidélité, au Désert et sous la Croix, a été mise en pleine lumière la vocation de Dieu au protestantisme français. Cette vocation est de rendre témoignage à la puissance de l'Evangile dans la patrie et partout où Dieu demandera à nos Eglises d'envoyer leurs enfants.

Nous ne méconnaissons aucune des richesses de spiritualité et de sainteté que renferme l'Eglise romaine. Plus encore : à l'heure où la foi chrétienne, où toute foi religieuse, est attaquée par des adversaires qui veulent l'arracher de l'âme humaine, nous sommes prêts à joindre nos efforts à ceux des autres confessions religieuses pour sauvegarder les valeurs spirituelles. Nous n'en gardons pas moins la conviction que nos Eglises sont toujours appelées de Dieu à proclamer le salut par la seule grâce, que saisit la foi, à mettre en pleine lumière la simplicité en même temps que la sainteté et la vérité de l'Evangile ; à répandre la Parole de Dieu, à édifier des Eglises où se forment des caractères authentiquement chrétiens, et où s'affirme un grand amour fraternel.

Pour que ce témoignage réponde à la vocation de Dieu, le protestantisme français doit se présenter à la patrie et au monde dans une vivante unité. Il ne peut s'agir, il ne s'agira sans doute jamais d'une unité politique. La géographie du protestantisme implique des diversités sociales et politiques allant jusqu'aux plus complètes oppositions. Jamais, d'ailleurs, les protestants français n'accepteront qu'au nom de leur foi ou de leur tradition propre leur soit donnée je ne sais quelle consigne politique ou sociale.

Nos Eglises ont, par contre, le droit et le devoir de dire aux protestants français : « Ne vous tenez pas à l'écart de » la vie de la cité et de la nation. Ne faites pas figure d'émi- » grés à l'intérieur. Soyez conscients de votre responsabi- » lité. Formez-vous des convictions politiques et sociales. » Mais n'oubliez jamais qu'elles doivent s'articuler à vos » convictions chrétiennes. »

C'est sur le terrain de la vie et de l'action religieuses que doit s'affirmer notre unité. Non pas l'uniformité dogmatique ou ecclésiastique de tous les protestants de France. Mais, dans le respect des distinctions *légitimes* et des libertés *nécessaires,* supprimons les séparations qui ne répondent pas à la vérité spirituelle ; recherchons avec persévérance une coordination plus étroite, partant plus efficace, des forces protestantes.

Est-ce trop demander aux protestants français, au nom

de tout ce qu'ont souffert nos pères, de savoir aimer nos Eglises, et la vocation que Dieu leur adresse pour le salut de l'âme française, plus que nos partis politiques, nos groupements politiques et sociaux ; de savoir et de vouloir maintenir, dans la diversité des opinions, la réalité féconde de notre communion dans la foi et dans le service ; de mettre au-dessus de tout la volonté de rendre témoignage à Jésus-Christ et à son Evangile ?

Innombrables furent au XVIIe siècle les protestants qui le firent dans la souffrance, le sacrifice, et jusque dans la mort. Soyons fidèles à leur exemple, alors que les controverses politiques et sociales tendent à nous diviser, et ne permettons pas qu'elles rejettent au second plan ce qui, dans notre vie de chrétiens, doit toujours demeurer au premier : l'honneur de Dieu et la reconnaissance de sa souveraineté. »

M. le pasteur Rohr, président de la Commission permanente de l'Union des Eglises réformées évangéliques, prononça la prière finale et donna la bénédiction.

Autres échos du 25e anniversaire de la Révocation

Conformément aux décisions de l'Assemblée générale du protestantisme à Bordeaux, en 1934, le Conseil de la Fédération protestante de France a, par les soins de son président, M. le pasteur Marc Boegner, adressé un message aux Eglises à l'occasion du 250e anniversaire de la Révocation. Il a été lu dans la plupart des temples le jour de la Fête de la Réformation.

Plusieurs journaux politiques ont publié des articles à l'occasion de la cérémonie de l'Oratoire du Louvre (1).

A l'étranger, des cérémonies ont été célébrées dans la plupart des pays où les réfugiés ont fondé des Eglises. Notre Société a reçu d'émouvants messages de la *Huguenot Society of London*, de la Société de l'histoire du protestantisme belge, etc. La Fédération protestante, de son côté, a reçu des adresses de diverses Eglises étrangères.

A Londres, dès le 17 juillet, la *Huguenot Society*, fêtant le cinquantenaire de sa création, avait évoqué les souvenirs

(1) *Journal des Débats* du 22 (M. Rocheblave) ; *Temps* du 22 (R. Puaux) ; *Journal* du 22 (M. Boegner) ; *Quotidien* du 23 (R. Roussel), etc. Cf. *Christianisme au XXe s.* du 24 (R. Rombeau) ; *Evangile et Liberté* du 30 (Ch. Bost), etc.

de la Révocation (1) ; il en fut question de nouveau le 13 novembre (2).

La Presbyterian historical society of England organisa le 21 octobre une conférence faite sur *l'influence des réfugiés* par M. R. Hoffmann de Visme, pasteur de l'église suisse.

A l'église française de Soho square, un service solennel fut présidé le 27 octobre par M. le pasteur Em. Schloesing, de Paris, en présence du général Voruz, attaché militaire à l'ambassade de France ; le soir, les délégués d'Eglises anglaises, allemandes, hollandaises, suisses, apportèrent leurs témoignages.

En Irlande, la commémoration eut un éclat tout particulier grâce au zèle d'un membre de notre Société, professeur à l'Université de Belfast, M. D.-L. Savory. Dans la cathédrale de Lisburn, le 20 octobre, il lut *en français* la Parole de Dieu dans une Bible apportée par les réfugiés et prononça un sermon de circonstance, non seulement devant les descendants de réfugiés spécialement convoqués, mais en présence d'une grande foule (3). On remarquait entre autres le premier ministre de l'Irlande septentrionale et la vicomtesse Craigavon (descendante de réfugiés) ; M. Le Fanu (de Dublin), délégué de la *Huguenot Society* ; des représentants de l'industrie textile, car la « toile d'Irlande » qui contribue aujourd'hui encore à la prospérité du pays y fut créée par les *Crommelin* venus de Saint-Quentin : plusieurs de leurs descendants étaient présents.

En Suisse, la Compagnie des pasteurs de Genève a fait célébrer le 18 octobre, dans le chœur de la cathédrale Saint-Pierre, un service présidé par M. Aloys Gautier, modérateur. Bon nombre des pasteurs présents étaient des descendants de réfugiés. Le 3 novembre, dans la cathédrale de Lausanne, invité par la Commission interecclésiastique des Eglises du canton de Vaud, le secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français a fait une conférence devant un nombreux auditoire.

Divers services commémoratifs ont été célébrés aux Pays-Bas. *L'Eglise wallonne* du 15 octobre a reproduit le texte de l'édit de 1685.

---

(1) Voir les *Proceedings*, vol. XV, n° 2. Discours du président, R. A. Austen-Leigh, de lord Hanworth, Master of the Rolls, de M. de Witt-Guizot (lu par M. le pasteur Pannier), etc.

(2) Communication de sir J. A. R. Marriott : *The edict of Nantes.*

(3) Cf. *Belfast News Letter* et *Belfast Telegraph*, 21 octobre ; *Lisburn Standard*, 25 octobre.

Le Consistoire de l'Eglise française de Berlin a célébré l'édit de Potsdam (29 octobre 1685) (1). Un service solennel a eu lieu à Berlin dans l'église de la Friedrichstadt près du Marché des Gendarmes ; on y a inauguré un monument à la mémoire de Calvin et visité un musée huguenot organisé dans le Dôme français le 29 octobre ; le lendemain, il y a eu service solennel à Potsdam, dans l'église française près la place du Bassin, puis représentation de gala à l'Opéra. Le 31, on s'est réuni dans le cimetière français de la Liesenstrasse.

Dès le 11 août, à Daubhausen (entre Cologne et Wetzlar), on avait commémoré le 250e anniversaire du jour où le comte Maurice de Solms-Greifenstein avait accueilli une délégation de familles huguenotes qui s'établirent dans le pays (2).

Une plaque fut inaugurée, portant sous la croix huguenote les noms de 59 réfugiés dont les familles représentaient environ 230 personnes arrivées à Daubhausen et Greifenthal.

Des cérémonies analogues ont été organisées ailleurs par des descendants de réfugiés.

En Danemark, l'église de Copenhague (construite sur le modèle de Charenton, comme à Berlin, La Haye, Londres, etc.), a vu se réunir aussi une belle assemblée.

A Prague un fidèle ami de notre Société, le professeur Dr. A. Frinta, a rappelé à ses compatriotes l'importance capitale de la Révocation dans l'histoire des idées en Europe (3).

Aux Etats-Unis, le 250e anniversaire n'a pas été oublié (le 20 octobre) par la plus ancienne de toutes les Sociétés huguenotes, la *Huguenot Society of America* (fondée le 29 mai 1883), par celle de la Caroline du Sud à Charleston, et par d'autres Associations et Eglises.

Ainsi, dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien, l'acte à jamais déplorable pour la France, qui a banni un million de ses enfants, a été rappelé très solennellement.

---

(1) Cf. l'article de M. L. Naudeau dans l'*Est républicain* (Nancy, 13 oct. 1935), et celui de M. R. Lauret dans le *Temps* (30 et 31 octobre).

(2) Le jour même où la Révocation était signée (18 octobre 1685) fut béni par le pasteur *Jean Faucher* un premier mariage (*Jean Urbain* et *Françoise de Pont*). Voir *Festschrift der Huguenottengemeinden Daubhausen und Greifenthal,* 1935 ; — *Kirche und Heimal,* 23 Brachmond, 1935, etc., articles de MM. le pasteur Himmelreich-Braunfels et M. Wilh. Arabin.

(3) Deux journaux servent la cause réformée en Tchéco-Slovaquie : *Slovenské Kalvinske Hlasy* (la Voix des calvinistes slovaques), et *Slovensky Kalvin* (le Calviniste slovaque).

ÉTUDES HISTORIQUES

Jehan de Chaufepié
(1536-1580)

Le Testament religieux d'un pasteur du temps de la Réforme

Plusieurs fois, déjà, le *Bulletin* s'est occupé des Chaufepié, dont le rôle dans l'histoire du protestantisme français a été d'autant plus important, qu'exercé, de père en fils, par toute une lignée de pasteurs, au nombre de dix-huit, il s'est étendu depuis la Réforme jusqu'à nos jours.

Il s'agit, aujourd'hui, de Jehan de Chaufepié, le premier de ces pasteurs, celui de qui sont descendus tous les autres.

Jehan de Chaufepié (1) naquit à Gimont en Gascogne le 22 février 1536, à l'heure où mourait, non loin de là, à Nérac, Lefèvre d'Etaples. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par son grand-oncle maternel, messire Jehan de Saint-Bonnet, prieur de Saint-Jacques de Montauban.

Son père, noble homme Pierre de Caufapé, écuyer, était capitaine et *majorau* de la ville et juridiction dudit Gimont, et, à l'exemple du fils de Monluc, dont il fut le contemporain, on l'appelait communément *le Capitaine Peyrot.* Il avait épousé, le 3 juin 1519, par devant Clairac, notaire royal à Breilhac ou Verlhac-sur-Tescou, au diocèse de Montauban, Marie de Saint-Bonnet, veuve de son cousin, N... de Roquefeuil, baron de Castelnau d'Alpech (2), et fille de Jean de Pérusse d'Escars, seigneur de Saint-Bonnet, et de Catherine de Lévis.

Trois enfants étaient nés de cette union, et bien que venu au monde après dix-sept ans de mariage, Jehan de Chaufepié se trouva être l'aîné de son frère et de sa sœur, Honoré et Marie de Chaufepié.

---

(1) Le nom s'est successivement, et même simultanément, écrit *Caufapé, Chauphapié, Chauffepied* et *Chaufepié.* C'est cette dernière orthographe qui a finalement prévalu.

(2) Castelnau de Montratier, dans le Lot, au N. de Montauban.

Dès l'enfance, il donna les marques d'une vive intelligence et d'un goût prononcé pour l'étude. Semblable penchant dut tout particulièrement satisfaire son parrain, le prieur de Montauban, lequel, alors que son filleul n'était encore âgé que de trois ans, lui avait légué sa bibliothèque, comme s'il avait déjà reconnu ou, du moins, pressenti chez l'enfant les qualités intellectuelles de l'homme et son goût pour le travail.

Le 3 janvier 1539, en effet, par devant Me J. Bonafos, notaire royal à Gimont, Jehan de Saint-Bonnet déclarait vouloir ajouter un codicille à son testament de l'an 1521. On lit dans ce codicille que, « pour la moult grande bienveillance qu'il a pour Jehan et Honoré de Chauphapié, nobles enfans de Pierre de Chauphapié, écuyer, et de damoiselle Marie de Saint-Bonnet, il lègue à chacun d'eux la somme de deux cens escus..., et pour la plus grande amitié qu'il a pour le dict Jehan, qu'il a tenu sur les fonds du baptesme, il luy donne tous et chacungs ses livres, tables, sieges, poulpitres qui seront dans sa chambre lors de son deceds. »

Ce goût que Jehan de Chaufepié manifesta de bonne heure pour l'étude, et auquel il ne cessa de se livrer par la suite, nous est attesté par une donation que son père lui fit à la date du 8 mai 1561, et où l'on voit « qu'il auroyt, depuis son enfance, consommé son temps à estudier en bonnes mœurs et sciences louables, ayant continué sa vocation d'estudier jusqu'à présant. »

Or, au mois de mai 1561, Jehan de Chaufepié venait d'atteindre sa vingt-cinquième année et d'être reçu « ministre de la parole de Dieu ». Aussi, ces « études en bonnes mœurs et sciences louables », commencées dès l'enfance et que, depuis, ni sa préparation religieuse, ni même l'exercice de son ministère ne l'avaient empêché de continuer, permettent-elles de voir en lui un des représentants de cet *humanisme* dont on sait que les attaches avec la Réforme furent si étroites que certains purent, pendant quelque temps, les confondre. La diffusion de l'imprimerie et de l'enseignement du grec et de l'hébreu permirent à un plus grand nombre de savants et d'esprits cultivés de « remonter aux sources », soit par l'étude des auteurs anciens, soit par la connaissance des livres qui composent l'Ancien et le Nouveau Testament. Cette connaissance directe de l'Ecriture Sainte dans sa forme originale devait dégager, pour la mettre hors de pair, la figure du Christ, alors comme voilée par les rites, les pratiques, la dévotion à la Vierge et aux saints.

Nul n'y voyait d'hérésie, au contraire, et, selon le mot d'Erasme, on voulait seulement *Christum ex fontibus prædicare,* ramener la religion à sa pureté (1).

Il semblerait, dès lors, qu'à l'origine de la conversion, — spontanée, pourrait-on dire, — de J. de Chaufepié, on doive trouver les méditations du futur pasteur, tantôt lisant la Bible et les livres religieux ou philosophiques composant évidemment le fonds de la bibliothhèque du prieur de Montauban, — complice involontaire de son hérétique filleul —, tantôt les rapprochant des ouvrages de Lefèvre d'Etaples ou de Gérard Roussel pour les confronter et tirer de leur comparaison les conclusions nécessaires. On y trouverait, aussi, les « disputes », comme il dira dans son testament, qu'il eut, sans doute, avec son père, en tout cas avec son frère Honoré de Chaufepié, prieur de l'abbaye de Gimont, disputes dont la fréquence et le caractère familier ne firent probablement, au lieu d'y mettre obstacle, qu'aider au résultat final.

Puis, l'étincelle jaillie et le voisinage aidant, il fut aisé à Jehan de Chaufepié d'entretenir la flamme qui l'animait en se mêlant personnellement au mouvement religieux qui s'était étendu en Navarre et dans le pays d'Albret, grâce à la protection de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, et de sa fille, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV (2).

La ville de Nérac était devenue le centre de ce mouvement religieux par suite des séjours qu'y faisait la Cour, et des visites d'hommes célèbres, savants, poètes, prédicateurs, presque tous « entachés de luthéranisme », qu'y recevait la reine de Navarre. Aux noms de certains (qui furent même attachés à sa personne, comme Lefèvre d'Etaples, Michel d'Arande, l'ancien lecteur de la reine-mère, et Gérard Roussel, le confesseur de la reine), on pourrait ajouter ceux de Bonaventure des Périers, de du Moulin et de Clément Marot. Aussi conçoit-on que l'éclat d'une telle réunion ait attiré à la cour de la reine de Navarre, où il séjourna en 1534, Calvin lui-même, jeune encore.

Sur ces entrefaites, la reine mourut, en 1549, et le mouvement religieux qu'elle avait cessé, depuis déjà quelques années, d'encourager, pour ne s'occuper que de protéger les savants et les opprimés, sembla, jusqu'à la fin de 1557, enrayé.

---

(1) Préface au *Catalogue de l'Exposition Calvin,* par Abel Lefranc, Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme, 1935.

(2) Voir l'étude du pasteur Bourgeon sur *La Réforme à Nérac.*

Mais, à cette époque, on put constater que la Réforme, en dépit d'apparences contraires, n'avait fait que gagner du terrain parmi l'élite de la population. François Le Guay de Boisnormand, envoyé par le Consistoire de Genève pour prêcher la Réforme en Navarre, venait d'arriver à Nérac, et Villeroche ainsi que Simon Brossier s'y trouveront, à leur tour, en 1558 et 1559. En novembre de cette dernière année, fut proclamé l'Edit de Blois et, plus que jamais, Nérac devint ville du refuge.

Quelque temps plus tard, le 20 juillet 1560, Théodore de Bèze était envoyé de Genève sur la demande d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Déjà, la ville était pourvue de deux pasteurs, Gilles et Jehan Graignon, et, le 27 du même mois, Lamotte écrira à Calvin que la ville tout entière est passée à la Réforme. Les réunions religieuses ont lieu dans les maisons et en public, les livres de controverse et les petits traités sont vendus ouvertement, les rues retentissent du chant des Psaumes de Marot. L'arrivée de Théodore de Bèze fut l'occasion d'une véritable réjouissance publique et, le 25 août, il écrira à Calvin qu'à Nérac « les choses vont de bien en mieulx et de mieulx en très bien ».

Aux dires de Montluc, la messe ne fut pas dite à Nérac de toute l'année 1561. « Vingt nouveaux ministres », écrivait-il de Cahors, le 25 mars de cette même année, « ne font jour et nuit que courir pour prescher et séduyre le peuple. »

*
* *

Jehan de Chaufepié avait d'autant moins ignoré les événements qui marquèrent cette reprise du mouvement religieux à Nérac de 1557 à 1561, qu'ils s'étaient produits dans son voisinage.

D'autre part, Nérac, centre vers lequel convergeaient, comme on vient de le voir, les forces vives de la Réforme, présentait pour notre futur ministre, dès lors consacré tout entier à la réalisation de sa vocation pastorale, de trop réels avantages, pour n'avoir pas songé à en bénéficier en se mêlant directement aux événements qui se déroulaient, non loin de lui, dans la capitale de l'Albret.

Parmi ces avantages, outre ceux qui concernaient plus particulièrement sa préparation religieuse, s'offrait à lui la sécurité que les souverains eux-mêmes de la Navarre et de l'Albret garantissaient aux adeptes de la religion nouvelle et à ses ministres. Pareil refuge était même d'autant plus précieux qu'antérieurement à la donation du 8 mai 1561 et

comme on le voit dans un codicille du 10 décembre suivant, le *Capitaine Peyrot* avait fait un testament par lequel il exhérédait son fils comme coupable de s'être « jeté dans l'hérésie » malgré sa défense, et d'avoir aggravé sa « désobéissance » en « prêchant », toutes choses qui devaient avoir rendu singulièrement difficile le séjour dans la maison paternelle elle-même.

D'ailleurs, cette donation nous apprend, précisément, que Jehan de Chaufepié n'habitait plus avec son père et qu'il s'était « retiré » à Moncrabeau-lez-Nérac, où il avait « trouvé party à lui agréable ». Or, qu'elle ait été la cause ou, ce qui est plus probable, la conséquence de son départ de Gimont, cette rencontre prouve l'existence des relations entretenues par Jehan de Chaufepié avec Nérac et ses environs, c'est-à-dire sa participation aux événements qui en ont été le théâtre à cette époque.

*
* *

En apprenant les projets de mariage de son fils, le capitaine Peyrot sembla oublier ses griefs contre lui pour ne se souvenir que des « bienfaits » qu'il en avait reçus et pour lui témoigner sa reconnaissance en aidant à son établissement. Telle est la cause, du reste exprimée dans l'acte lui-même de la donation par lui faite à son fils « en voyant qu'il trouve party de mariage à luy agréable, lequel mariage ne voulant en rien détourner, ains qu'il sorte à effaict et soyt consommé comme son dict fils le désire, et ne voulant en rien desavantager son dict fils... Par quoy iceluy Pierre de Caufapé, pour les causes et considérations susdictes, ayant aussy respect à plusieurs autres bonnes et justes considérations envers son dict filz, des biens faicts qu'il luy a faicts, desquels est comptant (*sic*), et espérant qu'il luy en fera doresnavant..., adonné et donne, de présent..., à iceluy Jehan de Caufapé..., la quatriesme partie de tous et chacuns ses biens », etc..., etc...

Tout en protestant de sa reconnaissance à l'égard de son fils et de son désir de ne le désavantager en rien, le capitaine Peyrot n'en persistait donc pas moins à lui reprocher sa « désobéissance » et à vouloir l'en punir, puisqu'au lieu de révoquer purement et simplement son exhérédation, il se bornait à en limiter les effets.

Quant à Jehan de Chaufepié, que l'exclusion complète de la succession paternelle n'avait pas réussi à faire abandonner aucun de ses projets, il n'en fut que plus à l'aise pour y

persister, tout en acceptant, mais beaucoup moins par intérêt que par soumission filiale, la donation qui lui avait été faite. Son père crut, d'ailleurs, devoir la compléter par un codicille du 10 décembre 1561, aux termes duquel elle devait devenir caduque si le donataire ne renonçait pas, au profit de sa sœur, aux successions de ses père et mère, ainsi qu'aux avantages qu'à raison de sa naissance noble son droit d'aînesse pouvait lui conférer.

Le 8 mai 1561, date de la donation qu'ils avaient motivée, les projets matrimoniaux de Jehan de Chaufepié étaient déjà avancés, car, peu de jours après, le 27 juin, ainsi qu'il nous l'apprend dans le *Livre de raisons* qu'il ouvrit à cette occasion, et que ses descendants ont tenu jusqu'en 1890, il était « fiancé en mariage » avec Catherine d'Artigues, fille de Me Arnaud d'Artigues, de Moncrabeau-lez-Nérac. Les fiançailles, qui n'étaient, alors, que le contrat de mariage lui-même, mais assorti de la promesse solennelle faite par les futurs époux de « se prendre à mari et femme dès que l'un en serait par l'autre requis », eurent lieu par devant Me de Lignac, notaire royal audit Moncrabeau.

Dans ce contrat, Jehan de Chaufepié est qualifié « ministre de la parole du Seigneur Dieu », mais sans indication de résidence.

Un article relatif au Synode national de Sainte-Foy-la-Grande, de l'an 1578, dit qu'il fut ministre « *d'abord* à Villeneuve, *puis, en 1562,* à Tartas, au duché d'Albret » (1). Or, comme on va le voir, il était, en 1562, et depuis le 2 décembre 1561, ministre à Villeneuve. On verra, également, qu'il n'alla point à Tartas par la suite. Si donc il y a réellement été appelé, c'est *avant* et non *après* sa désignation pour Villeneuve. Dans ce cas, le 27 juin 1561, jour de ses fiançailles, il était ministre à Tartas.

A ce sujet, nous remarquerons que l'exhérédation de Jehan de Chaufepié avait dû suivre de près la « désobéissance » par lui commise en « prêchant », c'est-à-dire en se faisant ministre. Or, il ressort de la donation du 8 mai 1561 que son départ pour Moncrabeau (dont cette désobéissance avait été la cause — bien plus que n'a pu l'être la rencontre de ce « parti agréable », qui en fut plutôt la conséquence) était de date assez récente. Sa réception comme ministre remontait donc à peine à quelques mois et, dans ces conditions, nous croirions volontiers qu'il fut un de ces vingt

(1) Histoire du P. F., T. 41, p. 354.

ministres créés par le Synode de Clairac, du 9 novembre 1560, et que Monluc disait « ne faire jour et nuit que courir pour prescher et séduyre le peuple » (1).

*
* *

Fiancés le 27 juin 1561, Jehan de Chaufepié et Catherine d'Artigues ne reçurent la bénédiction nuptiale que le 23 novembre suivant. Elle leur fut donnée par Mr René Mesnager, « ministre de la parole de Dieu », à Moncrabeau.

Quelques jours plus tard, le 2 décembre, comme on le voit par son *livre de raisons,* Jehan de Chaufepié était appelé aux Eglises de Forcès et de Villeneuve en Agenais par un colloque tenu à Lectoure : « L'an susdit 1561, et 2 de décembre, led. Chauphapié feust élu ministre de la parole du Sr Dieu pour Forcès et Villeneuve en colloque à Leythoure, estant superintendant aud. colloque Mr Jehan La Coste, ministre à Condom. »

Bien que désigné pour les bourgs de Forcès et de Villeneuve, situés à quelque distance de Nérac, l'un au sud et l'autre au nord de cette ville, il n'en continua pas moins à résider à Moncrabeau. Il habitait la maison de Jehan Lignac, sans doute quelque parent du notaire qui avait passé le contrat de mariage.

C'est là que, le 24 septembre 1562, naquit son premier enfant, une fille, qu'on appela Phœbé. Elle fut présentée au baptême par Mr Louis Lignac, — peut-être notre tabellion lui-même —, et par Marguerite Barementrant, sa femme, « Labbaye, ministre de la parole de Dieu, faisant le presche à la maison du dit Louys Lignac ». Ce baptême n'eut lieu qu'un an plus tard, le 18 août 1563. Jehan de Chaufepié nous en a donné la raison : « ... Et l'occasion, dit-il, qu'elle feust tant sans estre baptizée, c'estoit à cause des guerres civiles qui estoient, ceste année susdite, en France. »

D'importants événements s'étaient, en effet, produits, depuis l'élection de Jehan de Chaufepié comme ministre de Forcès et de Villeneuve, en cette fin d'année 1561.

Disons, d'abord, que le père de Jehan de Chaufepié était mort dans les premiers mois de 1562. Le 7 janvier, lui et son fils s'étaient donné rendez-vous à Monflanquin, près de Villeneuve, en l'étude de Me Saturnin Bonafos, notaire royal, avec un certain Carrière, marchand de Toulouse, dont le père avait eu, jadis, devant le Parlement de cette ville, un procès avec le capitaine Peyrot, auquel, en cours d'instance

(1) Loc. cit.

et dans un but purement dilatoire, il avait contesté sa qualité de noble et d'écuyer. Par arrêt du 23 février 1537, le Parlement de Toulouse avait donné gain de cause au capitaine Peyrot, et vingt-cinq ans plus tard, son adversaire ou quoi que soit ses ayant-droit, restaient lui devoir une somme de cent trente-trois écus. Or, c'était pour opérer le transfert de cette créance au nom de Jehan de Chaufepié, comme suite à la donation de son père du mois de mai 1561, que les parties se trouvaient réunies chez le notaire.

Cela n'avait rien que de normal.

On peut seulement se demander pourquoi les parties s'étaient adressées à un notaire (1), qui n'était celui de la résidence d'aucune d'entre elles et alors qu'il s'agissait de l'exercice de droits purement personnels et mobiliers.

Mais peut-être le capitaine Peyrot, qui devait mourir quelque temps plus tard, était-il tombé malade à Monflanquin au cours de quelque chevauchée entreprise en dehors de sa juridiction de Gimont... ? Peut-être, encore, y était-il venu aider, avec d'autres capitaines de la région, au recrutement de ces quatre à cinq cents arquebusiers que Monluc — luimême à Estillac, près d'Agen —, avait, au mois de décembre précédent, d'accord avec Burie, et en vertu de la « patente » signée du roi, décidé d'entretenir dans la province pour « courir sus aux ungs et aux aultres qui prendroient les armes ».

La présence de Jehan de Chaufepié dans le voisinage, à Villeneuve, dont il était ministre, expliquerait, à son tour, ce rendez-vous chez le notaire de Monflanquin.

Quoi qu'il en soit, le capitaine Peyrot trouva sans doute embarrassant pour lui d'avoir à compter son propre fils parmi les responsables des troubles qu'il s'agissait alors de réprimer, surtout s'il fut de ceux auxquels Monluc s'adressa pour l'y aider.

Ces troubles avaient été contemporains de l'élection de Jehan de Chaufepié, au colloque de Lectoure du 2 décembre 1561. Les massacres et les incendies auxquels s'étaient livrés les deux partis allaient, maintenant, provoquer des représailles non moins sanglantes.

Le 3 mars 1562, le capitaine huguenot Morelet-Lauzette était exécuté à Villeneuve en même temps que plusieurs

(1) Nous pensons qu'il ne faut voir qu'une simple coïncidence dans le fait de retrouver à Monflanquin, en 1562, un notaire du même nom que celui ayant retenu à Gimont, en 1539, le codicille de Jehan de Saint Bonnet.

habitants d'Astaffort, arrêtés sur l'ordre de Monluc. Puis celui-ci passait, non loin de là, venger la mort du baron de Fumel, entrait à Toulouse, assiégeait Montauban, d'où il fut repoussé, puis s'emparait de Penne, Lectoure, Monségur, se battait à Targon, et revenait attaquer par deux fois Montauban, dont le dernier siège, en novembre 1562, devait marquer la fin de cette première guerre civile qui ne cessa, cependant, que par la paix du 30 mars 1563.

Tels sont les événements auxquels Jehan de Chaufepié faisait allusion en parlant des « guerres civiles » qui avaient retardé le baptême de sa fille Phœbé. Il est aisé de concevoir à quel point sa situation dut être parfois critique et de quel courage il lui fallut souvent faire preuve dans ces heures tragiques.

*
* *

Un an après ce baptême, au mois d'octobre 1564, Jehan de Chaufepié se trouvait avoir quitté Moncrabeau et cessé d'exercer son ministère à Forcès et à Villeneuve. Il était en Saintonge, et l'hôte de Charles de Brémond (1), seigneur de Balanzac, chez qui sa femme accouchait, le 30 dudit mois d'octobre, d'un fils qu'on appela Siméon. Il fut baptisé dans la chapelle de Balanzac par Me Matthieu du Thiers, ministre de Saint-Sornin-en-Marennes, et eut pour parrain et marraine, Charles de Brémond lui-même et Jeanne de Tizon, damoiselle de Saint-Georges.

Nous ne savons dans quelles conditions Jehan de Chaufepié était venu habiter avec sa femme chez M. de Balanzac, mais tout porte à croire qu'il était son ministre attitré, et qu'il faisait le prêche dans la chapelle « par le droit du Seigneur », comme le fera, cent ans plus tard, son arrière-petit-fils, Samuel de Chaufepié, dans la chapelle du château de Couhé, en Poitou, chez le marquis de Vérac. Cela ne l'empêchait point, sans doute, d'exercer aussi son ministère dans certaines villes du voisinage, comme Saintes et Marennes, par exemple.

Jehan de Chaufepié séjourna ainsi chez M. de Balanzac de 1564 à 1568. Sa femme y mit au monde trois autres enfants, Judith, Daniel et André, baptisés, le premier en 1566, par Michel Poyferré, ministre à Royan, et les deux

(1) Charles de Brémond, chevalier, seigneur de Balanzac, panetier du roi, fils de Jean, chevalier, seigneur du dit lieu, grand sénéchal d'Angoumois, et de Marguerite de la Magdeleine. Son fils François, Baron de Balanzac, panetier de François Ier, combattit à Dreux et à Saint-Denis et s'attacha au roi de Navarre. Il épousa, en 1559, Louise de La Forest Montpensier fille de Guy et de Marguerite de Montberon.

autres en 1567 et 1568 par Mᵉ Loys Riou, ministre à Saint-Sulpice-lez-Mornac. Judith eut pour parrain François de Brémond, baron de Balanzac, fils de Charles, et pour marraine Marie de La Forest-Montpensier, belle-sœur du parrain.

De Balanzac, Jehan de Chaufepié vint comme ministre a Marennes vers la fin de 1568 ou le commencement de 1569. Il logeait dans la maison « des hoirs de feu Poulhet », où Catherine d'Artigues accoucha de trois autres enfants, en 1569, 1571 et 1572. Le dernier était une fille, qui naquit le 25 juillet et mourut le lendemain, en même temps que sa mère, laquelle avait été « saisie d'une fièvre continue quelques jours auparavant ».

Des sept enfants que lui avait donnés Catherine d'Artigues, Jehan de Chaufepié n'en avait conservé que deux : l'aînée, Phœbé, alors âgée de neuf ans, et Daniel, qui en comptait cinq et devait décéder trois ans plus tard.

Jehan de Chaufepié, alors dans sa trente-septième année, songea à se remarier et, le 15 octobre 1573, il se fiançait à Catherine Bruneau, veuve de Mᵉ Nicolas du Vau, ministre à Marennes, et fille de Mᵉ Hugues Bruneau, greffier au Présidial de La Rochelle, et de Jacquette Michel. Le contrat de mariage fut passé par devant Mᵉ Ajam (?), notaire à Marennes, et les époux reçurent la bénédiction nuptiale le 8 novembre suivant, des mains de Mᵉ Nicolas Folinies, dit *La Vallée*, « ministre du Saint Evangile, en son église à Brouage ».

De cette seconde union naquirent, à Marennes, trois autres enfants, dont le dernier, qui était une fille, appelée Débora, mourut le 2 décembre 1577, à La Rochelle, où Jehan de Chaufepié se trouvait réfugié avec sa femme.

*
* *

Sur ces entrefaites eut lieu, le 11 février 1578, le Synode national de Sainte-Foy-la-Grande en vue de désigner quatre pasteurs chargés de représenter les Eglises réformées de France aux Conférences qui devaient s'ouvrir au mois d'août à Francfort pour y discuter le projet de réunion des deux communions protestantes mises en avant par l'électeur palatin Jean Casimir.

Jehan de Chaufepié (et cela prouve quelle était son autorité, en même temps que l'estime où le tenaient ses coreligionnaires), fut député à ce Synode en qualité de « ministre de Marennes, au nom des Eglises de Saintonge, Aunis et La Rochelle ». L'assemblée tint ses séances en présence de

Henri de la Tour, vicomte de Turenne, petit-fils du connétable de Montmorency et grand-père du futur maréchal de Turenne. A la date ci-dessus, du 11 février 1578, un procès-verbal fut dressé où, à côté des signatures de Turenne et des autres députés des provinces françaises, figure celle de Jehan de Chaufepié (1).

Au cours de cette assemblée, ce dernier se vit assigné à l'église de Sainte-Foy jusqu'à la fin de l'année. Mais ce provisoire devint définitif, car, deux ans plus tard, il se trouvait encore à Sainte-Foy. Il habitait « en la mayson de Mgr de Coroneau, à la porte de la Font ». C'est là que le 2 avril 1579, Catherine Bruneau, sa seconde femme, mit au monde un quatrième enfant, appelé Jacques, du nom de son parrain, Jacques Finet, aussi ministre à Sainte-Foy et qui avait été député pour la province de Gascogne au Synode de l'année précédente.

* * *

Peu de mois après le baptême de cet enfant, Jehan de Chaufepié tombait malade pour ne plus se relever complètement. Sentant sa fin approcher, il crut prudent de faire son testament. Mais il ne s'agissait pas seulement, pour lui, de régler le partage des biens qu'il pouvait laisser. Il voulait aussi, et surtout, que ce testament fût une sorte de profession de foi, et qu'il demeurât comme le témoin de sa conversion à l'Evangile du Christ.

En voici, à cet égard, le passage intéressant :

L'an mil cinq cent quatre vingtz et le vingt deuxiesme du moys de janvier, à Sainte Foy sur Dourdoigne, en Agenoys, regnant Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France, en presence de moy, notaire royal, et tesmoings bas nommez, personnellement constitue M[re] Jehan de Chaufepié, ministre de la parolle de Dieu en la presente ville, lequel a dict qu'il se sent tellement abatu d'une griefve maladie qu'il ne peut autrement panser, sinon que Dieu le veut retirer en brief de se monde ; par quoy a faict son testament et desclaration de sa derniaire volonté en la forme que s'en suit :

Et, premiairement, il a rendu graces à Dieu de se que non seullement il a eu pitié de luy, sa paouvre creature, pour le retirer de l'abisme d'idolatrie où il estoict plongé, pour l'initier à la gloire de son Evangille et le faire partissiper de la doctrine

(1) Ce procès-verbal, dressé sur parchemin, a été reproduit dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme*, année 1892, T. 41, p. 354.

Il est conservé dans les archives de M. de Constans, à Escudier, près Montauban.

de laquelle il estoict par trop indigne, et que, continuant sa miséricorde, il l'a supporté en tant de vices et paouvretés, qu'il meritoict bien qu'il fust rejetté cent mille foys de luy et de son labeur pour porter et anoncer la vérité de son Evangille ;

Protestant de vouloyr vivre et mourir en ceste foy, laquelle il luy a donnée, n'ayant aultre espouer ny reffuge sinon à son adoption gratuite, en laquelle tout son salut est fondé, enbrascant la grace qu'il luy a faicte en nostre Seigneur Jésus-Christ, et acceptant le mérite de sa mort et passion affin que, par se moyen, tous ses pechés soint ensepvellis, et la joye de tellement les laver et netoyer du sang de se grant redamptur, qui a esté espandu pour tous paouvres pescheurs, qu'il puisse comparoistre devant sa face comme portant son image.

Et a protesté, aussi, qu'il a tasché, sollon la mesure de grace qu'il luy avoict donnee, d'enseignier puremant sa parole en ses sermons et exposer fidellement l'escripture saincte, et mesmes, qu'en toutes les disputtes qu'il a eu contre les ennemis de verité, il n'a point uzé de cautelle ni suffisance, mays a procédé rondemant à maintenir sa querelle.

Mays le vouloyr qu'il a eu, et le zele (s'il le faut ainsi appeller) a esté si froict et si lasche, que se sent bien redepvable en tout et partout et que, si n'estoit sa bonté infinie, toute l'affection qu'il a eue ne seroit que fumée vayne, mesmes que les graces qu'il lui a faictes le rendroient tant plus coulpable. Tellement que son recours est à ce qu'estant pere de misericorde, il soict et se montre pere d'un si miserable pecheur.

Au reste, il a ordonné son corps estre ensepvelli en la facon accoustumé, atendant le jour de la resurrection bienheureuse.

Item le testateur a dict avoyr esté marié par deulx diverses foys, et... etc...

MESTRE, notaire.

De ce testament de Jehan de Chaufepié, daté du 22 janvier 1580, ressort en toute évidence :

La constatation de sa conversion ;

L'exposé des éléments essentiels de sa foi nouvelle ;

Les traits distinctifs de son caractère chrétien.

A) Le changement profond survenu dans sa vie religieuse est une vraie *conversion* à Jésus-Christ et à son Evangile, dont la Réforme naissante avait proclamé et démontré la souveraine autorité.

Cet événement décisif, cause première de sa vocation au ministère pastoral, Jehan de Chaufepié le considère comme une mesure de la « pitié de Dieu envers sa pauvre créature » et comme la délivrance en vertu de laquelle « il l'a retiré de l'abîme d'idolâtrie où il était plongé pour l'initier à la gloire de son Evangile ».

B) Les éléments de sa *foi nouvelle* puisent leur fondement dans l'*absence de tout mérite* : « aucun espoir ni refuge, sinon son *adoption gratuite* en laquelle son salut est fondé ».

C'est la doctrine de la grâce acceptée en toute simplicité par la confiance dans « les seuls mérites de cette grâce qui lui a été faite en Notre Seigneur Jésus-Christ », d'où absolution plénière reposant sur la vertu unique « du sang de ce grand Rédempteur pour tous pauvres pécheurs », et, comme conséquence, la délivrance de la condamnation et la glorieuse « comparution devant la face de Dieu comme portant son image ».

C) Le trait dominant de son *caractère chrétien*, — résultant de sa notion de la grâce, — est une *humilité absolue*. Il n'a rien à faire valoir en sa faveur. Dieu seul est grand, miséricordieux, plein de long support, et les défaillances de son serviteur n'ont pu que rehausser encore davantage la clémence de Celui « qui, non seulement ne l'a pas rejeté, comme il l'aurait mérité cent mille fois, mais a daigné se servir de lui et de son labeur pour porter et annoncer la vérité de son Evangile ».

A ce trait distinctif de son caractère chrétien s'ajoute son invariable attachement au Christ et à Sa Parole, joint à la droiture de son témoignage. Qu'il s'agisse d'enseigner ou de disputer, il s'est efforcé d'exposer fidèlement les Ecritures Saintes, et a procédé rondement à maintenir sa querelle contre les ennemis de vérité.

Tel est, avec les conclusions qui paraissent devoir en être tirées, le testament religieux de Jehan de Chaufepié, — testament dont on trouverait sans doute peu d'exemples parmi ceux de nos pasteurs français de la Réforme et dont la publication nous a semblé d'autant plus intéressante.

Mais peut-être aura-t-on déjà remarqué qu'aussi bien dans la forme que dans le fond ce testament n'est que le reflet de celui dicté, quelques années plus tôt, au notaire de Genève par Calvin lui-même (1).

Or, rien ne pouvait, semble-t-il, mieux montrer à quel point Jehan de Chaufepié était imprégné de la doctrine calviniste, ni avec quelle ardente conviction il en avait appliqué les principes dans l'exercice de son ministère, que cette adoption totale d'une profession de foi qu'il avait désiré faire sienne jusque dans les termes mêmes où le grand réformateur venait de l'exprimer.

---

(1) Publié par P.-L. Jacob dans les *Œuvres françaises de Calvin*, p. 19, etc.

Il n'était pas jusqu'à la maladie qui le tenait abattu, et à la conscience qu'il avait, lui aussi, de sa fin prochaine, qui ne l'eussent, en cette heure suprême, encore rapproché du modèle qu'il s'était donné, et à l'exemple duquel il voulut également qu'une action de grâces en remerciement de sa conversion à l'Evangile et de la vocation pastorale qui en avait été le fruit, fût le dernier acte de sa vie.

Jehan de Chaufepié mourut dans la dernière semaine de janvier 1580, c'est-à-dire à peine quelques jours après avoir fait son testament. Il n'avait que quarante-quatre ans.

Son fils aîné, Jean, né à Marennes en 1575 et alors âgé de quatre ans, ne devait rouvrir que vingt-cinq ans plus tard, en 1604, le livre de raisons familial à la page où son père l'avait fermé lors de la naissance de son fils Jacques, en 1579. Ce fut pour y inscrire la mention du décès de Jehan de Chaufepié, mais sans pouvoir en préciser tout à fait la date :

« L'an 1580, et au mois de janvier, le susd. Jehan de Chaufepié décéda tranquillement au Seigneur, en la ville de Sainte-Foy-la-Grande, en Agenoys, où il avoit esté appelé pour exercer son ministère par le Synode national tenu aud. Sainte-Foy, le 11 febvrier 1578, estant le susd. de Chaufepied, mon père très honoré, député au Synode par la province de Xaintonge. »

Jehan de Chaufepié avait laissé à sa survivance sa seconde femme, Catherine Bruneau, et trois enfants, seulement, sur les onze qu'il avait eus de ses deux mariages : une fille, Phœbé (1), née de Catherine d'Artigues, sa première épouse, et deux fils, Jean et Jacques, que lui avait donnés la dernière.

Le cadet, Jacques, mourut jeune, en tout cas sans laisser de postérité.

L'aîné, Jean, né en 1575, est celui qui a continué la filiation des Chaufepié et aussi la lignée des pasteurs, au nombre de dix-huit, qu'a produits cette famille. Il épousa, en 1606, Marie Raymond, fille de Bertrand Raymond de la Michelière, écuyer, et de Gabrielle de Vivonne, et mourut en 1637.

Leur fils aîné, Second de Chaufepied (1610-1684), filleul et neveu d'Agrippa d'Aubigné, fut ministre à Champdeniers, en Poitou, durant cinquante ans. Marié, en 1637, à Claude de la Forest, il en eut deux fils, Samuel et Second II. L'un et l'autre furent pasteurs et, à la Révocation, se réfugièrent en Hollande où vint les rejoindre leur sœur, Anne de Chaufe-

(1) Elle se mariera à Sainte-Foy, le 2 août 1580, avec Mathieu Faure.

pié. C'est elle qui a écrit le récit des persécutions dont elle fut victime lors des *Dragonnades,* et que la marquise de Maintenon n'avait pas cru, comme parente (1), devoir lui épargner. Ce *Journal de Anne de Chaufepié,* pendant de celui, bien connu, de Jean Migault, a été publié, à son origine, dans notre Bulletin (2).

La descendance mâle de Samuel de Chaufepié (1644-1704), fils aîné de Second, qui précède, s'est éteinte en 1786 en la personne de son fils Jacques-George, pasteur à Amsterdam et auteur du *Dictionnaire pour faire suite à celui de Bayle.*

Quant à la descendance du cadet, Second II de Chaufepié (1645-1720), elle est passée, en 1727, de Hollande à Hambourg avec son fils Samuel-Simon (1696-1762), et s'est éteinte, à son tour, en 1852, en la personne de Hermann de Chaufepié, médecin à Hambourg.

Mais Second de Chaufepié, le filleul d'Agrippa d'Aubigné, avait un frère cadet, Benjamin (1620-1684), ministre à La Mothe-Sainte-Hérave, dont le fils, également appelé Benjamin, demeura en France après la Révocation et épousa, en 1691, Catherine de Morel, fille de Jean de Morel, chevalier, seigneur de la Chébaudie, et de Renée de Chesneau. Ils eurent un fils, Jacques, né en 1699, qui servit d'abord en France, comme officier, puis « ayant eu des lumières sur la religion », il passa à son tour en Hollande.

Son fils, Samuel, fut pasteur à Amsterdam ; son petit-fils, George Samuel, à La Haye, et son arrière-petit-fils, Jacques-Henri, à Leuwarden.

Celui-ci, né en 1806 et décédé en 1864, a été le dernier des nombreux pasteurs du nom de Chaufepié qui, durant sept générations, ont poursuivi, de père en fils, l'œuvre commencée sous la Réforme par leur aïeul Jehan de Chaufepié, tant avait été profonde et durable l'empreinte par lui laissée à travers les siècles sur ses descendants.

Peut-être cette œuvre n'est-elle qu'interrompue et la verra-t-on reprise, quelque jour, par l'un des arrière-petit-fils du pasteur de la Réforme que compte encore la branche cadette des Chaufepié, établie en Hollande.

MEAUDRE DE LAPOUYADE.

(1) La bisaïeule maternelle de Mme de Maintenon et celle de Anne de Chaufepié étaient sœurs, comme filles, toutes deux, de François de Vivonne, chevalier, seigneur de Mursay, et d'Adrienne de Vallée.

(2) T. 6 (année 1858), p. 57.

DOCUMENTS

Bibliographie chronologique des œuvres de Jurieu [1]

Additions

N° 7. A. — Je possède un « *Traité de la dévotion. Troisième édition revue, corrigée et augmentée de nouveau par l'auteur. Imprimé à Paris, et se vend à Montauban chez Jacques Garrel, marchand librairie. M.DC.LXXIX.* » Le nom de Jurieu ne paraît qu'à la fin de la Dédicace (à l'Eglise de Vitry-le-François). L'auteur, dans l'Avertissement (non daté), dit : « Voici la troisième fois que ce petit ouvrage paraît au jour depuis six mois. » Il déclare l'avoir revu, corrigé, et augmenté de moitié. Mon volume contenant la « Suite de la seconde partie » doit donc se placer après le XI de M. Kæppler (p. 397).

N° 42. A. — Je possède un volume des *Lettres Pastorales*, in-8° format 23 × 18 cm. « *Deuxième édition. Rotterdam, Abraham Acher, 1686* (*sic*) ». Il contient les 24 premières lettres (du 1er septembre 1686 au 15 août 1687) qui forment le premier volume des *Lettres* dans les autres éditions. La première lettre occupe 6 pages (8 avec les 2 pages du titre), chacune des 23 suivantes tient en 8 pages exactement ; une table des *Lettres* tient en 10 pages, la dernière demeurant blanche.

Chaque Lettre constituant ici un tout, il semble que le livre ait été composé avec la typographie même qui a servi pour les feuilles isolées. On l'a seulement pourvu d'un titre et d'une table, et paginé comme un livre suivi (la plupart des *Lettres* portent encore à la fin la mention de l'éditeur Acher). C'est un in-8°, les cahiers étant marqués de A (qui manque à la page du titre) à Ffij. En tout 220 pages, l'avant-dernière sans numéro, la dernière blanche. Il s'agit bien d'une édition différente des I et II de M. K. (p. 414). Serait-ce la première qui aurait réuni les 24 Lettres en un volume ?

Ch. Bost.

(1) Ci-dessus, p. 391.

Encore un procès à un cadavre
(Issoudun, 1690).

Nous avons trouvé la pièce suivante (copie de la fin du XVIIe siècle) dans les papiers qui ont appartenu au pasteur Ami Bost. Sans doute lui avait-elle été remise à Issoudun quand il y passa en 1843, alors qu'il était pasteur à Asnières-lès-Bourges (voir ses *Mémoires,* II, p. 308). Le nom de Anne Prévost, femme Samuel Regnault ne figure pas dans les listes qui ont été dressées de religionnaires au cadavre desquels le procès fut fait (*Bull,* LII, pp. 385, 573 ; LIII, 470 : LIV, 187, 285). Ch. Bost.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, au premier nostre huissier ou sergent.

Veu par nostre Cour de parlement le procès criminel au bailliage de Berry à Issoudun à la requeste du substitut du procureur général du Roy demandeur et accusateur, contre *Samuel Regnault,* curateur au cadavre d'*Anne Prévost sa femme,* deffendeur, appellant de la sentance rendue par le dit juge *le onze décembre dernier* par laquelle ladite deffunte Prévost auroit esté déclarée deument atteinte et convaincue d'avoir refusé dans la maladie dont elle est morte le secours et les sacrements de l'Eglise, d'avoir déclaré au curé de l'église Saint-Cire de volloir mourir dans la Religion Prétendue Réformée, ne point cognoistre l'Eglise romaine pour la véritable Eglise et témoigné avoir regret d'avoir abjuré, et d'estre décédée dans ces mauvaises dispositions. Et pour réparation ordonné que sa mémoire demeurrait esteinte et suprimée, que son cadavre seroit attaché au derriere d'une charette pour estre traînée sur une claye par les rues la face contre terre, ce fait jetté à la voirrie, ses biens acquis et confisqués au Roy suivant sa Déclaration.

Requeste dudit *Regnault* du deux du présent mois de janvier à ce qu'il soit receu appellant de la dite sentance, et en conséquance mettre l'appellation et ce dont a esté appellé au néant, décharger la mémoire de sadite femme et des condamnations portée par icelle et que son corps seroit tiré des prisons pour estre inhumé, et main levée des choses saisyes, sur laquelle requeste auroit esté ordonné qu'en jugeant il y seroit fait droit.

Ouy et interrogé ledit *Regnault* curateur audit cadavre de sa femme sur la cause d'appel et cas résultant dudit procès,

Tout considéré,

dit a esté que la Cour a mis et met l'appellation et sentance de laquelle a esté appellé, au néant, et mandant ordonné qu'à la requeste de nostre procureur général, poursuites et dilligences de son dit substitut, il sera plus emplement informé pour raison des cas mentionnés au procès circonstances et deppen-

dances pendant trois mois ; cependant sera le cadavre de ladite deffunte *Prévost* inhumé, à cette fin le geollier tenu de le mettre ès mains dudit *Regnault* son mary, quoy faisant déchargé, et a fait audit Regnault main-levée des choses saisies à sa caution juratoire à la restitution, les gardiens et dépositaires contraints par corps.

Mandons mettre le present arrest à exécution.

Donné en Parlement le *cinq janvier mil six cens quatre vingt onze.* Collationné par la Chambre ; ainsy signé *De la Baune.* Scellé extraordinairement le *cinq janvier mil six cens quatre vingt onze,* signé HUOT.

VARIÉTÉS

Deux Expositions à la Bibliothèque du Protestantisme

Luthéranisme français

Le 18 octobre, à l'occasion de la Convention mondiale des Eglises luthériennes, réunie à Paris, ont été exposés quelques documents relatifs à l'histoire du luthéranisme en France, tels que les plus anciennes traductions de la Confession d'Augsbourg et d'œuvres de Luther, en français :

Consolation chrestienne (Tessaradecas), Paris, 1528 (B. P. F., 13.452) ; *Le livre des psalmes* (Neu deutsches Psalter), Alençon, 1532 (B. P. F., Rés. 16046) ; *Exposition sur deux épîtres,* etc. (Enarrationes), Genève, 1557 (B. P. F. André 569) ; *Déclaration entière,* Anvers, 1564 (B. P. F. André 574) ; *Commentaire sur les révélations* (*Enarratio* de 1536), Genève, 1558 (B. P. F. André 568) ; *Le livre de l'Ecclésiaste,* Genève, 1557 (André 568) ; *Antithèse de la vraye et faulse Eglise,* Paris, 1561 (André 1179).

Aux livres et portraits appartenant à notre Société, on avait pu joindre le premier registre de l'Eglise de Paris au temps de son fondateur J. Hambræus (1626 et suivantes), actuellement déposé à la légation de Suède à Paris (*Bull.* 1913, p. 289), et deux autographes appartenant au Consistoire de Paris : l'un de Luther, 27 feuillets, intitulés : *Ob man für dem Sterben fliehen soll* (1527) — sur la conduite à tenir lorsque la fuite peut faire échapper à la mort — ;

l'autre de Melanchton : lettre (signée *Melanchton*), « D. Vito Theodoro, docenti Evangelium in ecclesia Horibergensi » (1538). A ces documents est jointe la notice ci-après : « Ces deux pièces présentées en 1805 par M. de Stetten, président du magistrat d'Augsbourg, à S. A. le Prince de Talleyrand, ont été offertes par ce dernier à S. A. S^me^ Mad^e^ la Duchesse de Courlande. Cette dame a voulu qu'à l'occasion de la 3e fête séculaire de la réformation [1817] elles fussent déposées et conservées à perpétuité dans les archives du Consistoire. » (Dorothée de Courlande, duchesse de Dino, née en 1792, avait épousé le comte A.-E. de Périgord, neveu de Talleyrand.)

Plusieurs membres français et étrangers de la Convention (où étaient représentées vingt-trois nations) ainsi que des membres des Eglises luthériennes de Paris ont visité cette exposition.

Révocation et Refuge

Du 19 au 24 octobre ont été exposés des livres, portraits, autographes, etc., relatifs à la Révocation et aux Réfugiés, tels que les vues des églises de Berlin, Copenhague, La Haye (construites sur le modèle du temple de Charenton), des registres de la chapelle de l'ambassade de Hollande, un livre d'écrou des galères, des médailles du XVIIe siècle, des portraits. A cette occasion, il peut être intéressant de citer ici *quelques-uns seulement* des hommes de valeur nés en France *avant* la Révocation et morts en exil.

Firmin ABAUZIT, né à Uzès en 1679, mort à Genève en 1767. Savant et homme de lettres.

Jacques ABBADIE, pasteur et écrivain, né à Nay (Béarn) en 1654, mort à Mary Le Bone (Londres), en 1727.

Pierre ALLIX, d'Alençon, né en 1641, mort pasteur à Londres en 1717.

Le marquis D'ARZELIERS, né en 1645, mort à Genève en 1710.

AYMON, né dans le Dauphiné en 1661, historien des Synodes, mort à La Haye en 1710.

BASNAGE, né à Rouen en 1653, pasteur à Rotterdam et à La Haye, mort en 1723.

Pierre BAYLE, né au Carla en 1647, mort à Rotterdam en 1706 ; auteur du grand dictionnaire.

Antoine BÉNEZET, né à Saint-Quentin en 1713, pionnier de l'émancipation des nègres en Amérique, mort à Philadelphie en 1784.

Elie Benoit, né à Paris en 1640, historien de l'Edit de Nantes, mort à Delft en 1728, à 88 ans.

Elie Bouhereau, né à La Rochelle en 1643, bibliothécaire à Dublin, où il mourut.

Abel Boyer, né à Castres en 1667, auteur d'un dictionnaire anglais ; mort à Chelsea en 1729.

Jean Cavalier, né au Mas Roux en 1681, berger, puis boulanger, puis chef camisard ; traite avec Louis XIV en 1704 ; réfugié en Suisse puis en Angleterre ; mort à Chelsea en 1740.

Samuel Chappuzeau, né à Paris en 1625, écrivain ; mort à Zell en 1701.

Chaufepié, né à Niort, pasteur en Hollande.

Jean Claude, né en Agenais en 1619, mort à La Haye en 1687 ; éloquent prédicateur, adversaire de Bossuet.

Pierre Corteiz, né vers 1680, marié à Lausanne en 1712, consacré à Zurich en 1717, restaurateur des Eglises du Désert, mort en 1733 à Zurich.

Antoine Court, né en Vivarais en 1696, mort à Lausanne en 1760 ; restaurateur des Eglises du Désert à partir de 1713 (pasteur à Nîmes en 1715).

Charles Drelincourt, né à Paris en 1633 ; professeur à Leyde, médecin du prince d'Orange ; mort en 1697.

Dumont de Bostaquet, réfugié en 1687, accompagne le prince d'Orange en Grande-Bretagne.

Louis du Moulin, né à Paris en 1607, protégé de Cromwell ; mort à Westminster en 1684.

Pierre du Moulin, né à Paris en 1601, chapelain de Charles II ; mort en 1684 en Angleterre.

Etienne Jallabert, pasteur, réfugié à Genève en 1685, professeur de mathématiques.

L.-F. de Jaucourt, marquis d'Ausson, réfugié en 1682 en Hollande, puis en Brandebourg et en Hollande ; mort en 1727.

Pierre Jurieu, né à Mer en 1637, mort à Rotterdam en 1713 ; prédicateur, controversiste.

Jacques Lenfant, né à Bazoches en 1661 ; pasteur à Berlin de 1689 à 1728.

Paul Lenfant, né à Saumur ; pasteur à Cassel en 1685 ; mort à Marbourg en 1686.

André Lortie, né à La Rochelle en 1674 ; pasteur à Londres ; mort après 1720.

Jean Marteilhe, de Bergerac, condamné aux galères en 1701 pour sortie du royaume, libéré en 1713, réfugié en Hollande.

Jean Migault, du Poitou, mort à Amsterdam en 1707.

Henri de Mirmand, né en 1649 ; président à Nîmes ; organisateur des secours pour les réfugiés à Zurich ; mort à Morges en 1721.

Naudé, mathématicien ; né à Metz en 1654, mort à Berlin en 1729.

Elie Neau, réfugié à Boston en 1679 ; pris par un corsaire, galérien jusqu'en 1694 ; libéré en 1697.

Rémy Oudin, né à Mézières en 1638, mort à Leyde en 1717 ; homme de lettres.

Denis Papin, né à Blois en 1647, mort en Allemagne en 1714.

Philipponeau, né en Normandie en 1646 ; pasteur en Hollande ; mort en 1715.

Etienne Picart, graveur, né à Paris en 1631, mort à Amsterdam en 1721.

Pineton de Chambrun, né en 1609 ; pasteur à Orange, prisonnier à Pierre-Eucise ; mort à Londres en 1689.

Pierre Poiret, théologien mystique ; né à Metz en 1646, mort à Rheinsbourg en 1719.

Jérémie Pourtalès, né à Lasalle en 1701, mort à Neuchâtel.

Jacques Rousseau, peintre ; né à Paris en 1630, mort à Londres en 1693.

Le marquis de Ruvigny, né à Paris ; député général des Eglises réformées ; mort à Londres en 1689.

Jacques Saurin, pasteur ; né à Nîmes en 1677, mort à La Haye en 1732.

Daniel de Superville, théologien ; né à Saumur en 1657, mort à Rotterdam en 1728.

Exposition Wycliffe à Prague

Cinq cent cinquante ans après la mort de Wycliffe la mémoire du traducteur anglais de la Bible a été commémorée en Tchéco-Slovaquie en raison de l'influence que la pensée de Wycliffe exerça sur Jean Huss. Une exposition a eu lieu dans la Bibliothèque de l'Université de Prague, comme naguère notre exposition *Calvin et la Réforme française* avait reçu à Paris l'hospitalité de la Bibliothèque nationale.

Aux Archives nationales

A propos du 250e anniversaire de la Révocation nous rappelons que la série T T aux Archives Nationales renferme de

très nombreux documents relatifs non seulement aux biens des religionnaires fugitifs, mais à leur nombre, à leurs Eglises, etc. : p. ex. : Aubenas (registres de baptêmes de 1586 à 1603 : XVI ; de 1604 à 1624 : XV ; — Aubigny-sur-Vère (registres de baptêmes, de 1590 à 1611 : XVI *bis*) ; — Avallon (registre du Consistoire : XXII) ; — Avèze (registre des baptêmes : XXIV), etc.

Les réfugiés et la franc-maçonnerie anglaise

Dans son discours de réception à l'Académie du Var, M. J. Barles, directeur des Archives de Trans-en-Provence, a résumé ses recherches sur les rapports entre les protestants français du XVIIIe siècle et la franc-maçonnerie : « elle devint un lien entre eux et leurs coreligionnaires passés à l'étranger ; ... ils trouvèrent dans les loges la possibilité de travailler à se ménager un meilleur avenir » ; Desaguliers prit une grande part au schisme maçonnique anglais de 1717 (création de la Grande Loge de Londres).

Petites indications utiles aux chercheurs

Les registres de baptêmes et mariages de l'Eglise des Vans depuis 1585 sont désormais aux Archives de l'Ardèche.

Les archives de l'Eglise de Lourmarin remontent à 1564.

A la mairie de Cadenet, on conserve un contrat d'une centaine de pages passé en 1509 entre le marquis d'Oraison et les Vaudois de Provence.

Un confrère sud-américain

Nous souhaitons la bienvenue au plus jeune des périodiques s'occupant d'histoire protestante : le n° 1 du Bulletin de la *Sociedad sudamericana de Historia Valdense* (août 1935) publié dans la République Argentine, renferme une intéressante communication sur la Bible d'Olivetan faite par M. Beux à la dernière assemblée de la Société.

Le Temple des Ageux

C'est aux Ageux que fut créé le premier poste de pasteur de l'Oise, en 1831.

On avait construit, dans la première moitié du siècle dernier, un temple (le premier ouvert avait été celui de Crèvecœur, en 1789), un presbytère et une maison d'école. Aucun culte n'était plus célébré dans le temple détérioré au cours de la guerre. Les pierres vont probablement servir à la construction d'un temple à Creil.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

G. FAREL : *Sommaire et briefve déclaration, fac-similé de l'édition originale* (au British Museum) *publié sous le patronage de la Société des Textes français modernes,* par A. PIAGET. Paris, E. Droz, 25, rue de Tournon, 1935. 24 fr.

Mlle Droz et M. Piaget ont rendu un éminent service aux érudits qui étudient les premières années de la Réforme française, et aussi aux historiens de notre langue, en publiant ce petit volume de 208 pages qui tient dans la paume d'une main. Après la *Somme de l'Escriture* de Farel (1523), c'est le plus ancien livret de ce genre publié en français — du moins dans l'état actuel de nos connaissances. Une excellente introduction de M. Piaget résume l'histoire des éditions successives. Quant au texte de 1525, retrouvé en 1928 à Londres, il a été comparé ici-même avec le texte de 1535 (qui devança d'un an l'*Institution* calvinienne) dans un savant article de M. J. Meyhoffer (*Bull.,* 1929, p. 361).

Incidemment, M. Piaget dit (p. 2) que « imprimé à Turin » signifie « à Bâle ». Pourquoi ne pas admettre qu'il existait à Turin une imprimerie ? De cette presse sortit p. ex. « pour Françoys Cavillon, demeurant à Nice sur la rivière de Gennes », avec la croix de Savoie, une édition du *Nouveau Testament* de Lefèvre d'Etaples signalée par MM. W.-J. van Eys et O. Douen (*Bull. h. pr.,* 1896, p. 161).

Notre bibliothèque (fonds André, etc.) renferme plusieurs petits traités de cette époque qu'il y aurait intérêt à réimprimer comme on vient de le faire pour le *Sommaire* de 1525. J. P.

Cardinal de RETZ : *Mémoires, avec préface et notes* par G. MONGRÉDIEN. Classiques Garnier, 2 vol. in-16, 336 et 380 p., Paris, 1935. 12 fr. chaque.

Les célèbres *Mémoires,* rédigés à partir de 1662 par l'ambitieux archevêque de Paris, sont ici réimprimés d'après la collection des Grands Ecrivains suivant les principes déjà

utilement suivis par l'éditeur pour les *Historiettes* de Tallemant. Le 4e volume comprendra un Index qui manque dans la susdite Collection. Plus de 1.100 notes puisées aux meilleures sources sont déjà jointes à cette première partie.

P. Raveau et J. Salvini : *La Planche de Vivonne*, Poitiers, Renault, 1935, 68 p.

Cette brochure, très documentée et bien illustrée, fait connaître le château de la Planche sur les bords du Clain, son seigneur, Pierre Régnier, marié à Anne du Tillet (famille amie de Calvin, alors étudiant). « Nous n'avons, estiment MM. Raveaux et Salvini, aucune trace d'une affiliation de leur fils Louis à la Réforme » (p. 18), contrairement à une indication de Palma Cayet (*Bull. h. pr.*, 1858, p. 85). Louis II, au contraire, l'historien, fut un huguenot passionné. Louis III épousa en 1668 Catherine Falaiseau : ils firent baptiser leurs enfants à La Font-de-Cé de Lusignan par le pasteur Maillart (1). Les Régnier abjurèrent sans doute vers le temps de la Révocation, car un premier acte les concernant se trouve dans les registres catholiques de Vivonne en octobre 1686. J. P.

P. Coton, S. J. : *Intérieure occupation d'une âme dévote* (1608), nouvelle édition avec préface et notes par le P. Pottier, Paris, Tégui, 348 p. in-16, 1933.

Le P. Pottier, dans une préface d'une quarantaine de pages, expose comment le P. Coton fut, à son avis, « un précurseur du P. Lallemant » (autre jésuite), « et des maîtres de la prière au XVIIe siècle », sujet qu'il a traité naguère en quatre volumes. Beaucoup d'historiens, cela est certain, n'ont pas tenu assez grand compte de l'influence exercée sur la politique de deux rois de France par leur confesseur pendant une vingtaine d'années. Chose curieuse, ce fut le protestant Lesdiguières qui introduisit auprès de Henri IV le prédicateur entendu à Grenoble en 1603 ; cette année même la « compagnie » était autorisée à rentrer en France. Le P. Pottier, dans un appendice (II, p. 305) suppose que l'*Intérieure occupation* renferme une partie de la correspondance du P. Coton avec Mme de Créqui, fille de Lesdiguières, dont il dit que l'abjuration secrète aurait eu lieu à Grenoble dès 1601.

(1) Registre des baptêmes de Lusignan versé aux Archives de la Vienne.

Cela est possible. M. de Créqui (maréchal en 1619 seulement, contrairement à ce que paraît dire le P. Pottier) était catholique, et l'était resté après son mariage en 1595, mais les enfants étaient protestants (en 1609, le mariage de Françoise de Créqui fut béni au temple de Charenton). En 1607 encore, M. de Créqui acceptait de présenter au Conseil un mémoire en faveur des Eglises réformées (1).

L'*Intérieure occupation* parut au début de 1608 ; l'*Introduction à la vie dévote* dans les mois suivants : S. François de Sales est exactement contemporain du P. Coton, et sa « Philothée » (Mme de Chantal) aurait ainsi pour parallèle Mme de Créqui... Ces livres de piété (et de controverse) catholique sont indispensables à lire pour eux-mêmes, et pour mieux comprendre les livres de piété (et de controverse) protestante de la même époque (2). Ceux, par exemple, de P. Du Moulin, le grand adversaire du P. Coton ; cette littérature-ci paraît tout à fait inconnue du P. Pottier.

Ch. Cabanes : *D. Papin, inventeur et philosophe cosmopolite*, 288 p. in-16, Paris, Soc. d'éditions littéraires et techniques, 1935, 15 francs.

M. Maurice d'Ocagne, de l'Académie des Sciences, signalant la faveur nouvelle dont jouit l'histoire des sciences, y replace en bon rang l'inventeur de la machine où, « en 1707, pour la première fois, est congrument utilisé l'effet moteur de la pression » ; « à part l'automatisme de la distribution aucun perfectionnement n'a été apporté à la machine à vapeur jusqu'à Watt (60 ans plus tard) ».

M. Cabanes, ancien élève de l'Ecole polytechnique, analyse l'œuvre du grand inventeur, philanthrope, désintéressé, cherchant l'effet pratiquement utile plutôt que la connaissance théorique. Il le suit pas à pas : durant les études à Angers de son héros, il lui prête (p. 27) « quelques fredaines hypothétiques », sans le moindre fondement documentaire et en contradiction avec l'éducation huguenote. Papin devient docteur en médecine, mais singulier médecin, qui écrit à Leibniz : « Il n'y a personne qui fasse moins d'ordon-

(1) *Journal du pasteur Chamier, Bull. h. pr.*, II, 434.
(2) L'*Intérieure occupation* s'adresse à une lectrice élevée dans la connaissance de l'Ecriture sainte : de belles pages — 115-120 — sont consacrées à S. Paul ; ailleurs il est recommandé de lire les Evangiles afin d'y trouver des arguments « pour ramener au giron de l'Eglise les âmes dévoyées ».

nances..., crainte de faire du mal ! » Le fatras des médecins de ce temps répugnait à son esprit scientifique...

M. Cabanes n'arrive sur un terrain sûr qu'au moment où Papin devient préparateur de Huygens (1673), perfectionnant les horloges, les baromètres, etc. Il analyse la première publication de Papin, témoignant de son ingéniosité : *Nouvelles expériences du vide* (1675). Huygens envoie son collaborateur, très capable, « sage et modeste », en Angleterre où il va vivre douze ans. Il y invente sa fameuse « marmite », le « digesteur » dont le présent volume reproduit (p. 79) l'image d'après un livre de 1682.

Nous ne pouvons suivre le savant biographe dans ses détails techniques sur les projets de Papin (un sous-marin, etc.), ni dans ses digressions (p. ex. sur la législation industrielle en Angleterre et en France, etc.).

A propos de la nomination de Papin à l'Université de Marbourg, après la Révocation, les conséquences de celle-ci, au point de vue scientifique et économique, sont développées. A propos de la machine à vapeur, la priorité de l'invention est revendiquée pour Papin (p. 184). Chemin faisant, le génie scientifique de Papin ne fait pas oublier à M. Cabanes les misères d'une vie difficile. Il s'apitoie en racontant comment il descend la Fulda sur un bateau mû par un propulseur à aubes, et est arrêté, comment il meurt pitoyablement en Angleterre. Rarement les conditions d'une compréhension totale du sujet (compétence et sympathie) se trouvent réunies chez un auteur, comme c'est le cas dans ce livre.

Les biographies antérieures de Papin sont toutes à rectifier et compléter désormais.

J. PANNIER.

Baronne DE CHARNISAY : *Un gentilhomme huguenot au temps des Camisards, le baron d'Aigaliers,* Publications du Musée du Désert, au Mas Soubeyran par Mialet, et dans les librairies protestantes, 400 p. in-16, illustrées, 1935 ; 15 francs.

Mme de Charnisay, née de Flaux (1), membre correspondante de notre Comité, et dont les lecteurs de ce *Bulletin* ont mainte fois apprécié les articles, vient de publier, avec la précieuse collaboration de M. Ch. Bost, un intéressant

(1) M. A. de Flaux fut il y a quatre-vingt-trois ans l'un des premiers membres de notre Société et l'un des premiers collaborateurs du *Bulletin*.

volume en trois parties : notice sur J.-J. Rossel, baron d'Aigaliers ; ses *Mémoires* ; enfin vingt-huit appendices relatifs à certains passages.

Ces *Mémoires* sont l'écho du dramatique conflit qui déchire la conscience d'un gentilhomme protestant au temps de la Révocation : comment rendre à la fois à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César (et le roi, aux yeux de Jacob d'Aigaliers, « représente la divinité sur la terre ») : ainsi l'écrit-il à Louis XIV en expliquant qu'il ne peut accepter la doctrine romaine de l'Eucharistie. Bossuet ne dédaigne pas de lui répondre le 16 novembre 1685, et le baron abjure, rentre à Uzès, et, au fond du cœur, reste protestant. En 1689, il se réfugie à Genève. Il rentre en 1690 et meurt sans avoir reçu les sacrements en 1694. Alors rentre en France son fils Jacques-Jacob, sorti en 1688, l'auteur des *Mémoires*.

Lorsque les Camisards se soulèvent, il va trouver Chamillart, et le ministre fait accepter par le roi l'idée de « faire parler par des gentilshommes qualifiés pour tâcher de ramener au devoir par la douceur ». D'Aigaliers amène à Villars Cavalier, « comme envoûté », dit Mme de Charnisay (p. 42), et la rébellion se calme. Dans les *Mémoires*, rédigés à Genève après le retour de l'auteur en 1704, il dit : « J'ai fait ce qui a dépendu de moi pour servir ma religion, le roi et ma patrie. » Mme de Charnisay pose avec raison ces questions : « Avons-nous le droit de juger ? pensons-nous comme à cette époque ? »

Il faut lire les péripéties de ce drame dans le texte publié d'après le manuscrit des *Papiers Court* et annoté d'après de précieux papiers de la famille d'Aigaliers qu'a retrouvés Mme de Charnisay. Ils n'auraient pu tomber en meilleures mains.

S. Stelling-Michaud : *Saint-Saphorin et la Politique de la Suisse pendant la guerre de Succession d'Espagne* (1700-1710). Un vol. in-8°, 457 pages, avec 12 hors texte (portraits et tableau). Chez l'auteur, Villette-lès-Cully (Vaud). 1935. 12 fr. suisses.

François-Louis de Pesme, seigneur de Saint-Saphorin (Vaud), né en 1668 au château de Saint-Saphorin-sur-Morges, se trouvant pratiquement, comme d'autres Vaudois, exclu des charges de l'Etat, que Berne réservait aux seuls Bernois, prit du service à l'étranger, passa de la Hollande à

la Hesse, fut capitaine de vaisseau sur le Danube, et en 1700, à 32 ans, rentra en Suisse, ayant pris aux affaires de la diplomatie un goût que fortifiaient son intelligence très vive et son remarquable esprit de décision. Il devint, dans son pays d'origine, l'agent officiel de l'Empereur et des Alliés qui, dès 1701, dans l'affaire de la Succession d'Espagne, s'unirent contre Louis XIV. M. Stelling-Michaud consacre à son activité un premier volume (une thèse de doctorat) d'une rare densité et d'un extrême intérêt.

Saint-Saphorin avait donné lieu déjà à diverses études, mais jamais encore on n'avait dépouillé complètement les papiers qu'il laissa, et que la famille de Mestral a mis obligeamment à la disposition de M. Stelling. Ce dernier les a complétés par d'abondantes recherches dans les Archives d'Etat de la Suisse ou d'autres pays d'Europe, et il a recouru, de plus, à de très nombreux ouvrages. Il nous offre donc, avec Saint-Saphorin au centre, et toujours présent, un tableau de toute la vie politique de la Suisse pendant les années 1700-1710, alors qu'entre la France d'une part, et l'Empire et la Savoie de l'autre, elle tenait une place considérable dans les préoccupations des belligérants.

Nous ne mentionnerons, dans ce *Bulletin,* que les parties de cet ouvrage qui concernent spécialement l'histoire du protestantisme français. Nous passerons d'abord sur les trois premiers chapitres, qui nous montrent Saint-Saphorin entrant en rapports avec les Cantons et les orientant, dès le début, contre la France. Mais le chapitre IV tout entier, en nous relatant la part que prit Saint-Saphorin dans les efforts qui tournèrent la Savoie contre Louis XIV et en nous rappelant comment il travailla (vainement, d'ailleurs) à utiliser au bénéfice des Alliés la révolte camisarde, retiendra notre attention.

M. S. estime que les Cévenols ont pris les armes encouragés par les événements européens. Tant qu'on ne nous aura pas apporté une preuve claire de cette assertion, nous persisterons à penser que la révolte, en 1702, a été le fait de « prophètes » exaspérés et qu'elle a été d'abord entièrement autonome. Ce qui devient seulement plus net, à mesure que des documents nouveaux sont fournis, c'est que dès le printemps de 1703 certains agents de l'étranger, en Angleterre ou en Suisse, ont pensé à exploiter le mouvement, et que (ceci est ici du neuf), les protestants du Midi ont vaguement connu ces démarches et n'ont pas caché la joie qu'ils en éprouvaient. M. S. nous apprend qu'en mai 1703 Saint-Sa-

phorin a envoyé dans le Languedoc un paysan vaudois, Moïse Billaud, pour savoir par lui si une descente anglaise était possible sur les côtes, si les Camisards représentaient une force considérable, et si l'ensemble du pays était bien disposé en faveur des rebelles (p. 156). Le récit de ce voyage écrit par Billaud lui-même (p. 388) est très curieux. Le Vaudois, qui a su se munir des pièces nécessaires à sa sauvegarde, descend par Vals et Vallon (Ardèche) jusqu'à Uzès, Nîmes, Montpellier et Sète, et revient par Aigues-Mortes, Arles et Avignon. Il n'a pas vu les Camisards, il n'a eu sur eux que de vagues renseignements, mais partout, quand il a pu dire qu'il était « Bernois », il a trouvé une sympathie évidente, et jusqu'à Romans-en-Dauphiné les protestants lui ont demandé si vraiment la flotte anglaise allait paraître (1).

Plus loin (pp. 166-193), des précisions inédites nous sont fournies sur le séjour de Cavalier en Suisse, — sur l'entretien, par les Alliés, d'un certain nombre de Camisards dans le pays de Vaud après 1704, dans l'espérance qu'on en ferait un corps capable de rentrer pour une nouvelle révolte, — et sur le sort misérable des derniers de ces exilés, devenus voleurs de grand chemin. Ces données sont nécessaires pour la compréhension de certains faits relatifs à l'histoire religieuse des Cévennes ; ce sont ces agitations de la Suisse qui ont ou favorisé ou retardé le retour de quelques prédicateurs qui portaient toujours les regards vers leurs montagnes natales. Le chapitre VI qui traite du rôle joué par Saint-Saphorin dans l'affaire de Neuchâtel dont le roi de Prusse finit par devenir le suzerain, touche encore indirectement à notre histoire protestante, car le projet d'une invasion de la Franche-Comté en 1709 (pp. 344-346) explique la rentrée dans le royaume du Camisard Abraham Mazel et du prédicant Pierre Corteiz (2).

---

(1) Billaud (pp. 390, 392, 393, 394) n'a su le nom que de trois « chefs » camisards. Seul M. de Saint-Chaptes a été un vrai chef, et peu de mois plus tard il faisait sa soumission, pour devenir un dénonciateur. Un autre, qu'il nomme, « M. le Chevalier de Nauté », est Pierre Notet, dit Chevalier, ou Saint-Marc, qui fut roué à Nîmes le 19 juin ; ce n'était qu'un subalterne. Le troisième, qu'il appelle « Monsieur de Fronty », qui, si l'on comprend bien, a trahi Chevalier, ne peut être que le camisard Boucarut, lequel se remit aux Puissances à Uzès vers la fin de mai 1703. Personne n'a cité à Billaud le nom de Cavalier.

(2) Tout ce que nous venons de résumer éclaire d'un jour plus net ce que nous avons nous-même écrit sur *La première vie de Pierre Corteiz*, dans deux fascicules de la *Revue de Théologie* (de Lausanne) du début de 1935, en un travail qui paraîtra à part, prochainement.

Cf. *Bull.* 1879, p. 19, une lettre de 1730 où B. du Plan parle de Saint-Saphorin et « Cortès », et p. 23.

Dans le chapitre V, où M. S. suit Saint-Saphorin dans son activité économique, on glanera encore des faits curieux sur la modification que l'arrivée des réfugiés français en Suisse avait apportée dans les mœurs bernoises, et on ne lira pas sans étonnement les détails qui nous sont fournis sur les frères Hugueton, de Lyon, réfugiés à Amsterdam et à Genève, qui ont été, pendant des années, en même temps qu'en France le protestant converti Samuel Bernard, les banquiers de la cour de Versailles pendant la guerre de la Succession d'Espagne.

Ce remarquable ouvrage, illustré de beaux portraits, d'un fac-simile d'écriture, et d'un tableau du Suisse J. Werner stigmatisant les mœurs de Louis XIV, est sans doute et avant tout, une remarquable contribution à l'histoire de l'Europe en ces dix années où commence le déclin du despotisme, mais il contient aussi bien des pages où viendront s'enrichir nos historiens protestants. Ch. BOST.

Edmond GÉRAUD : *Journal d'un étudiant pendant la Révolution* (1789-93), publié par G. Maugras. 318 p. illustrées, in-16, Paris, Plon, 1934, 15 francs.

En décembre 1789 arrive à Paris, après six jours de « Turgotine », un jeune étudiant bordelais, de bonne bourgeoisie protestante. Il prie « l'Etre suprême » soir et matin (p. 28) ; son père décrit comment à Bordeaux, en 1790, on jure au « Dieu régénérateur de l'empire français » (p. 53) de s'entr'aimer. Edmond et son frère John sont autorisés à s'inscrire, en 1791, à la Société de la Constitution, où l'on admet, remarque-t-il, aussi les Juifs. M. Géraud père admire l'œuvre des clubs bordelais : « Nous serons sanctifiés (*sic*) plus tôt que les Parisiens. » Dès l'arrivée de son fils à Paris, Mme Géraud avait insisté pour qu'il fréquentât le culte à l'Hôtel de Hollande (p. 28) ; ensuite il va à Saint-Thomas du Louvre, et décrit le *Te Deum* célébré en 1791 pour l'achèvement de la Constitution. « Une foule de catholiques s'y sont rendus... ; le *Te Deum* était composé de poésies de... Racine, Voltaire, Rousseau... ; M. Marron a prononcé un discours imbu des meilleurs principes de liberté, de morale et de philosophie » (p. 102). En 1792, après Pâques, ce premier temple de Paris est ainsi décrit (p. 216) : « Une société protestante l'a acheté et n'y a laissé subsister que l'orgue et un très beau mausolée. La place de l'autel est cachée par une tribune qui contient beaucoup de monde. Dans plusieurs réduits, qui servaient de chapelles, on a

gravé les Droits de l'homme, à l'opposite les commandements de Dieu ; dans d'autres endroits, ces grands principes : « Le devoir du citoyen est d'adorer Dieu, aimer la patrie, obéir à la loi. » « Paix avec surveillance ; égalité sans indécence ; liberté sans licence ; voilà la véritable science. » M. Marron parle avec feu, et a beaucoup d'éloquence. Il fit verser des larmes. »

Nous avons glané ces épisodes concernant les études de notre Société ; quantité d'autres événements politique sont aussi pittoresquement racontés : M. Maugras a judicieusement fait alterner les citations textuelles et les résumés de cette correspondance pendant trois années capitales de l'histoire de France.

W.-G. Studnicki : *L'Eglise réformée de Wilna,* Wilna, 1935.

Le savant directeur des Archives de l'Etat publie (en polonais) cette brochure à l'occasion du centenaire de la construction du temple actuel : les précédents lieux de culte furent détruits neuf fois en 1591, 1611, 1639, 1655, 1682, etc. Nous avons publié ci-dessus (p. 104) une lettre montrant les rapports de Calvin avec cette Eglise dès 1561 ; elle fut la métropole des communautés réformées de Lithuanie qui eurent aux XVIe et XVIIe siècles plus de deux cents temples, avant-garde de la Réforme vers l'Orient. Durant l'interrègne précédant l'élection de Henri de Valois, la liberté de culte fut proclamée en 1573 pour toutes les Eglises (dissidentibus in religione christiana) ; la promesse de maintenir cette liberté fit désormais partie du serment que prêtaient les rois élus. Le fanatisme antiprotestant commença à se manifester sous le règne de Sigismond III Wasa.

Maurice Toussaint : *Bibliographie de Camille Jullian.* Paris, Les Belles Lettres, 1935. 10 fr.

66 pages d'énumération de livres, brochures, articles, dont le nombre confond l'imagination. Notre Société, une fois de plus, est fière d'avoir compté parmi les membres de son Comité ce génial et infatigable travailleur. Un de ses premiers articles a paru dans notre *Bulletin* (1881, p. 376, sur une *Histoire de la Réforme en Espagne*).

QUESTIONS POSÉES A NOS LECTEURS

Georges de la Mothe

Où trouver des renseignements sur Georges de la Mothe, réfugié huguenot en Angleterre à la fin du XVIe siècle, qui publia à Londres, en 1595, *The French Alphabet* ? A quelle époque a-t-il passé en Angleterre ? En 1586, il a offert à la reine Elizabeth un poème manuscrit (aujourd'hui à la Bibliothèque Bodléienne) ; il y parle de la duchesse de Loudunois (1). La reliure de ce manuscrit porte S barré.

G.-D. HOBSON,
11, Chelsea Park Gardens, Londres S. W. 3.

Un ouvrage de Clémanges réédité au XVIe siècle

Quels ont été l'imprimeur et l'éditeur du petit livre ci-après, qui se trouve (peut-être est-ce un exemplaire unique ?) à la Bibliothèque nationale (Rés. D. 80.094) :

Escrit de Nicolas Clemangis, docteur de Paris, et archediacre de Bayeux, touchant l'estat corrompu de l'Eglise, par lequel on pourra voir la source et confusion de l'Eglise Romaine. Aussi verra on en ce siècle 1417 *la France n'avoir esté destituée de vrays Docteurs qui ont fidelement exécuté la charge d'annoncer la lumière du Seigneur. — Orléans,* 1564.

Alf. COVILLE, *membre de l'Institut,*
2, rue du Maréchal-Harispe, Paris.

LIVRES RARES

La librairie Eggimann, à Paris, a récemment mis en vente (à 1.800 fr.) un Recueil factice de 113 jugements, déclarations et arrêts du roi, de 1685 à 1690, relatifs aux Protestants en Poitou. Presque toutes ces pièces ont été imprimées à *Poitiers, par « Jean Fleuriau, imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Evêque »*. Ce recueil a fait partie des bibliothèques de L. Thibaudeau et de Benjamin Fillon.

46 arrêts du roi contre les protestants vont du 9 avril 1685 jusqu'au 9 décembre 1689.

(1) Françoise de Rohan, duchesse de la Garnache.

Citons pour l'année 1685 :

Jugements pour la démolition des temples de Melle, Mougon, Cherveux, Pouzauges, Poitiers, Thouars. — Les enfants dont les pères seront morts dans la R. P. R. et dont les mères seront catholiques seront élevez en la R. C. avec défense de leur donner des tuteurs de la R. P. R. — Déclaration du Roy pour empescher les mariages des sujets du Roy en païs étrangers. — Ceux de la R. P. R. ne pourront aller à l'exercice aux temples hors des bailliages où ils sont demeurans. — Commutation de la peine de mort en celle des galères contre ceux qui s'habituënt dans les pays étrangers sans permission du Roy. — Lettres de M. Beaujardin, ancien ministre de Saumur, et de M. Dacier, sur leur conversion.

Année 1686 :

Jugement rendu par le lieutenant-général contre le nommé Hoissard, marchand de draps de soye en cette ville de Poitiers, nouvellement converty à la religion catholique, apostolique et romaine, deuëment atteint et convaincu du crime de relaps : « ... Nous avons déclaré le dit feu Hoissard deuëment atteint et convaincu du crime de relaps et pour réparation avons condamné le cadavre du dit Hoissard à estre traîné sur la claye par l'exécuteur de la haute justice dans les cantons, carrefours et places publiques de cette ville... »

On a récemment vendu à Londres un *Traicté auquel / est deduict s'il est loysible de lire la saincte Escriture en langue Vulgaire, & du fruict qui en peult sortir.* S. l. n. d. Pet. in-8°. Rom. 99 pp. (On lit page 94 : Acheué d'escrire le. xii de Decembre. 1543). Relié avec des *Sermons des six Paroles de Jesuchrist en croix. Translatez pour le Roy treschretien par* Jean de Gaigny, *docteur et premier aumosnier dudict Seigneur. A Lyon,* Par Jean de Tournes, 1543. Pet. in-8°, 55 p. Marque de J. de Tournes au titre. (Brunet, *Manuel*, II, 1440. Cité par La Croix du Maine et par Du Verdier. Ce serait un des premiers livres imprimés par Jean de Tournes.)

Le British Museum vient d'acquérir une première édition (1509) de l'*Eloge de la Folie* d'Erasme. Il n'existe aucun autre exemplaire. Le British Museum exposera ce volume l'année prochaine (quatrième centenaire de la mort d'Erasme), avec les autres ouvrages et documents relatifs au philosophe qu'il possède. L'*Eloge de la Folie* fut écrit dans la demeure de Sir Thomas More.

LIVRES DONNÉS PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS

R. GILLOUIN, *Christianisme, capitalisme, marxisme,* Paris, « La Cause », 1935, 3 francs.

Le glorieux héritage de la Réforme, Calendrier de la Famille pour 1936, six planches en héliogravure. (Publication très artistique et intéressante). Editions Labor, 4, rue de l'Athénée, Genève. Tableaux de Rembrandt, H. Scheffer, Edelfel, Bretegnier, peintres protestants ; textes de Farel, Calvin, Bèze, d'Aubigné.

A. JUNDT : *Histoire résumée de l'Eglise luthérienne en France,* 180 p. in-16, Paris, Agence du Consistoire, 16, rue Chauchat.

John GRAHAM : *Conscription et conscience,* 156 p., Paris, Librairie Fischbacher, 1935. Prix : 7 francs.

Th. QUONIAM : *Erasme,* 266 p., Paris, Desclée de Brouwer, 1935.

Suzanne DE DIETRICH : *C'était l'heure de l'offrande,* 281 p., Paris, Editions du Semeur, 1935.

Pierre BERNUS : *Histoire de l'Ile-de-France,* 282 p., Paris, Boivin et Cie, 1934. 20 francs.

Stephen FOOT : *Ma vie a commencé hier,* 260 p., Paris, Plon, 1935. 18 francs.

A. MABILLE DE PONCHEVILLE : *Valentin Conrart, le père de l'Académie française,* 220 p., Paris, « Mercure de France », 1935. 12 francs.

Gilbert CHINARD : *La vie américaine de Guillaume Merle d'Aubigné* (Journal de voyage et correspondance inédite, 1809-1817), 152 p. in-8°, Paris, Droz, 1935.

Congrès Vauban : *Mémoires* du Congrès de 1933, Paris, 1935. 30 francs.

Eugène MONNETTI : *First Settlers of the Plantations of Piscataway and Woodbridge,* tome VII, 1.595 p. in-8°, Los Angeles (California), The Leroy Carman Press, 1935.

André PARROT : *Les fouilles de Mari* (Rapport préliminaire), 140 p. Extrait de la Revue Syria, Paul Geuthner, Paris, 1935.

L. PETERSEN: *Kirke og Stat I Frankrig,* Copenhague, 1935.

Jean PLATTARD : *Sur une source des Tragiques* (Agrippa d'Aubigné), 1935.

CAHIERS PROTESTANTS DE LA GARDONNENQUE : *Jean Roman à Boucoiran.*

Emile LÉONARD : *Le « liber amicorum » du Strasbourgeois Nicolas Engelhardt,* Paris, 1935.

DONS REÇUS

De la Presbyterian Historical Society of England : photographie du tableau (lui appartenant) représentant Edouard VII donnant à A Lasco la charte de l'Eglise des étrangers.

De M. H. Armand-Delille : 72 de ses dessins ayant servi à l'illustration de *J. Calvin,* par Em. Doumergue.

Du Dr de Grenier (papiers de M. le Pr F. de Grenier-Latour) : copies d'actes concernant les Synodes de Montauban, Castres, etc., Colloques du Lauragais et de l'Albigeois, etc. (1561-1682). — Papiers de Mlle Lagardère, d'Orthez : Synodes du Béarn (1761-1766).

De MM. W.-F. Monod et Matthey : portrait de Calvin (très intéressant), gravé par L.-A. Matthey pour le 4e centenaire de la Réformation à Genève, 1935. (Il est en vente, pour la France, chez M. Faillettaz, 10, rue Marie Stuart, à Reims). Sur papier à la forme : 70 fr. ; sur Hollande : 95 fr. ; sur Japon : 150 fr.

De M. Naslin : plusieurs livres.

De M. le Dr Bourgeois : Délibération du Conseil général de Saint-Quentin (Gard), sur la contribution demandée par le duc de Rohan (19 sept. 1627).

De M. R. Puaux : *Paris Gallican,* collection complète (Paris, 1883). Médaille de P. Jones, par Dupré, gravure par J. Jacquemart.

De M. Tongas : Médaillon en plâtre (19 cm.), de Georges Cuvier, par A. Bovy, 1832.

Musée des Eglises du Nord, à Noyon.

De M. le Pr Faivre-Peyron : vues du temple de Monneaux (Aisne) et d'une maison voisine, dite « la Grotte », où le culte fut célébré par les pasteurs du Désert, notamment J.-B. Hervieux, venu à Monneaux dès 1777.

De MM. Bret et Ponson (Vandœuvres) : deux médailles de commémorations en 1835 et 1885 à Genève.

Alençon. — Imp. Corbière et Jugain. *Le Gérant :* J. PANNIER.

RECETTES

Eglises donatrices

Rouen, 100 fr. ; Nogent (Institut biblique), 50 fr. ; St-Nicolas-de-Véroce, 26 fr. 80 ; Châlons-sur-Marne, 50 fr. ; Levallois, 50 fr. ; Réunion en Poitou, par M. de Visme, 60 fr. 50.

Donateurs

Mrs Chedayne, *Buffalo*, 30 fr. ; M. Effingham de Forest, *New-York*, 500 fr. ; J. Delpech, 50 fr.

Fête de la Réformation

Annemasse, 60 fr. ; Bellevue-Sèvres, 113 fr. 40 ; Bohain, 20 fr. ; Bordeaux, 417 fr. ; Castres (R.), 100 fr. ; Compiègne, 30 fr. ; Corbeil et Villeneuve, 50 fr. ; Dijon, 60 fr. ; Fresnes, 40 fr. 15 ; Les Ollières, 93 fr. 25 ; Montauban (R. E.), 50 fr. ; Nérac, 62 fr. ; Nîmes, 1.053 fr. 85 ; Paris : Batignolles, 290 fr. 95 ; Oratoire (R.), 1.070 fr. ; Pentemont, 213 fr. 15 ; Saint-Esprit, 576 fr. 90 ; Rabat (Maroc), 120 fr. ; Saint-Cloud, 150 fr. ; Sainte-Foy (fête régionale), 195 fr. 20 ; Sète, 50 fr. ; Ville-d'Avray, 22 fr. ; Vire, 26 fr. ; Bolbec, 70 fr. 40 ; Mens, 20 fr. ; Mont-de-Marsan, 36 fr. 75.

250e Anniversaire de la Révocation

Assemblée à l'Oratoire du Louvre, 1.147 fr.

Maison de Calvin

Mlle Vigouroux (2e don), 1.000 fr.

PETITES ANNONCES (1 fr. 50 la demi-ligne)

Le *Bulletin* publie ici les noms et adresses des personnes qui désirent vendre ou acheter des collections du *Bulletin*, des fascicules séparés ou d'autres livres concernant l'histoire du protestantisme.

La Société achète les *numéros épuisés* ci-après : 1884, nos 1 et 3. 1915, no 6 (novembre-décembre ; 1917, no 1 (janvier-mars). 1919, no 4 (octobre-décembre) ; 1924, no 4.

DEMANDES

Bulletin nov.-déc. 1915, oct.-déc. 1919, à envoyer avec indic. prix demandé à *Musée du Désert, Mas Soubeiran, Mialet* (Gard).

Tobie de Rocayrol, *Relation exacte et circonstanciée*, Lausanne, 1753. — Tout propriétaire d'un exemplaire est prié d'entrer en rapports avec le docteur Roucayrol, 43, rue du Rocher, Paris-8e.

OFFRES

Bulletin 1852-1861, reliées. Pasteur Bost, Osse (Basses-Pyrénées).

Bulletin 1853-1929. 76 vol. demi-toile n. rog. (années 1853-1927), 9 fasc. broch. (1928-30), 2.000 fr. Quelques années séparées sur demande. Poursin, 1, rue Jacob, Paris.

Bulletin 14 premières années (1852-1865), cartonnage toile anglaise. — Autre série, mêmes années, cartonnage usagé. — Offres à M. Venet, 6, place A.-Briand, Noyon.

Bulletin 62 vol. reliés. 1852-1913. — Mme P. Monod, 66, av. Jean-Jaurès, Epernay (Marne).

Une Collection du *Bulletin* reliée, complète de 1852 à 1933 compris avec tables ; 1852 à 1865 compris, 14 volumes brochés ; 1866 à 1884 compris, 18 volumes reliés bruns ; 1885, 1 volume relié ; 1886 à 1895 compris, 10 volumes cartonnés vert. — Année 1852-1853, en fascicules, 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 ; 1853-1854, en fascicules, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ; 1854 à 1855, complet broché ; 1856 à 1857 (*id.*) ; 1857 à 1858 (*id.*), plus les fascicules 9 et 10 ; 1858 (complet broché) ; 1860 (*id.*) ; 1861 (*id.*) ; 1866 ; 1867 ; 1868 ; 1869. — Offres à Mme Viénot, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris (14e).

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Fondée en 1852, reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870

MEMBRES

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 500 francs.

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en 1866, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (65.000 volumes imprimés; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le pasteur PANNIER.

La Bibliothèque est ouverte *: lundi, mardi, mercredi, jeudi de 1 h. à 5 h.* (Métro et Autobus : Saint-Germain-des-Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre.

MUSEE DU DESERT, fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Anduze (Gard).
Délégué à la conservation : M. le pasteur DURAND.

MUSEE CALVIN, ouvert en 1931, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise).
Conservateur : M. le pasteur PANNIER. *Le Musée est fermé le lundi.*

DONS ET LEGS

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, rue des Saints-Pères, la somme de ...... francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.

Banquiers de la Société : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris. Chèques post. : 2071.

Pour le MUSEE CALVIN, à Noyon, les dons sont reçus : à *Paris*, par les mêmes Banquiers (Compte n° 2 de la Société) ; à *Londres*, chez Messrs. BARING brothers, Ltd., 8 Bishopsgate Street, E. C. 2 (*Calvin Memorial*) ; à *New-York*, chez Messrs. ISELIN, 36, Wall Street.

Alençon. - Imp. Corbière & Jugain.